

N° 2005-0357-01

octobre 2006

Mission de réflexion

**pour une politique du patrimoine au sein
du Ministère des transports, de l'équipement,
du tourisme et de la mer**



CONSEIL GENERAL DES PONTS ET CHAUSSEES

Rapport n° 2005-0357-01

MISSION DE RÉFLEXION pour une politique du patrimoine au sein du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

établi par

Alain BILLON
Inspecteur général de l'équipement

Gilbert SMADJA
Chargé de mission

Destinataire

Le Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

note à l'attention de

Monsieur le Directeur du Cabinet
du Ministre des transports, de l'équipement,
du tourisme et de la mer

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



Conseil général
des Ponts
et Chaussées
Le Vice-Président

La Défense, le 23 octobre 2006

Référence n° 2005-0357-01

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport relatif à la **mission de préfiguration de l'action du comité d'histoire de l'équipement, des transports et du logement, pour la conservation du patrimoine et le recueil des témoignages oraux** établi par M Alain BILLON, IGE, secrétaire-délégué du comité d'histoire et M. Gilbert SMADJA, chargé de mission à la Vème section du CGPC.

Le rapport n'a pas manqué d'évoquer la longue et emblématique affaire des collections de l'ancien Musée des travaux publics, restée sans solution durant cinquante ans, jusqu'à la prise de décision radicale de leur dispersion parmi les musées de France. Paradoxalement, les investigations des auteurs ont mis en lumière de très nombreuses initiatives sectorielles dans le domaine du patrimoine, pratiquement isolées les unes des autres, et qui ne font ainsi que mettre davantage en lumière le manque global d'intérêt et de vision en ce domaine manifesté par notre ministère. Ceci, alors que l'opinion publique se montre de plus en plus sensible à cette préoccupation et que les profondes mutations qui touchent notre administration risquent si rien n'est fait, de faire disparaître à jamais des pans entiers de notre mémoire collective.

D'utiles considérations d'ordre général viennent rappeler en quoi consiste aujourd'hui pour nous la question du patrimoine, et comment peut être défini et circonscrit l'« objet » à créer que constitue le patrimoine de l'équipement.

Le rapport formule pour finir quelques propositions concrètes d'action :

- partir du comité d'histoire qui possède une légitimité en matière de mémoire et de patrimoine
- concevoir un même conseil scientifique pour l'histoire et le patrimoine,
- créer une « mission du patrimoine », organisme opérationnel expérimental, limité au départ à trois personnes, qui élaborerait immédiatement un premier programme d'action.

Cette mission pourrait dans un premier temps, être créée et hébergée au sein du comité d'histoire.

Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 21 22
télécopie :
01 40 81 23 24
courriel :
Cgpc-sg
@equipement.gouv.fr

Je souscris globalement à ces propositions et je compte leur donner un début de mise en oeuvre rapide. Cependant celle-ci intéresse à l'évidence l'ensemble du ministère, par ses implications . Aussi je serais heureux de recueillir dès à présent vos réactions à la lecture de ce rapport, ainsi qu'à la démarche qu'il me paraît nécessaire de mettre en oeuvre.

La publication de ce rapport par voie électronique sur le site internet du ministère interviendra, sauf objection de votre part, dans un délai de deux mois à compter de la présente diffusion.

Signé

Claude MARTINAND

Diffusion du rapport n° 2005-0357-01

- le Directeur du cabinet du Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (MTETM)	1 ex
- le Secrétaire général du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer	2 ex
- la directrice générale du personnel et de l'administration	2 ex
- le directeur général de la mer et des transports	2 ex
- le directeur général des routes	2 ex
- le directeur général de l'aviation civile	2 ex
- le directeur de la sécurité et de la circulation routières	1 ex
- le directeur du tourisme	2 ex
- le chef de l'IGAC	2 ex
- le haut-fonctionnaire de défense	1 ex
- le vice-président du CGPC	1 ex
- les présidents de section du CGPC	7 ex
- M. Alain BILLON	1 ex
- M. Gilbert SMADJA	1 ex
- Unité SCH	20 ex
- M. Michel JUFFE	1 ex
- archives du CGPC	1 ex

SOMMAIRE

LETTRE DE MISSION

RESUME.....p 5

INTRODUCTION.....p 8

1^{ère} Partie : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC p 10

I. ETAT DES LIEUX.....p 10

1°. L'ombre de l'ancien Musée des Travaux Publics.....p10

1) La courte histoire du Musée.....p 10

2) La longue histoire des collections : le « musée-zombie ».....p 11

2°. L'émergence de préoccupations liées au patrimoine au début des années 1980...p 12

1) Les pré-inventaires régionaux des ouvrages d'art : 1982-1992.....p 12

2) La démarche du CGPC de 1995 concernant les ouvrages d'art remarquables.....p 14

3) L'étude de la DAU pour une politique de mémoire de l'urbanisme de 1995.....p 14

3° Le Comité d'Histoire en précurseur : un projet autour du patrimoine au sein d'une « politique de mémoire » en 2001.....p 15

4° De nombreuses initiatives éclatées dans la périphérie du ministèrep 17

1) Dans le prolongement de l'histoire du Musée des Travaux Publics : l'initiative de la FNASCE et le projet de musée de l'AMPE.....p 17

2) Le rapport du CGPC sur le « projet de création du musée du patrimoine de l'Équipement porté par la FNASCEE ».....p 18

3) L'initiative de l'« Association pour la connaissance des Travaux Publics » (ASCO-TP) évoquée plus haut.....p 18

4) La commande d'une étude sur le patrimoine historique et culturel de l'Aviation Civile par la DGAC en 2002.....p 18

5) « L'Héritage des phares », étude commandée au LATTTS par le bureau des Phares et Balises.....p 20

6) Le Programme interministériel Histoire et Evaluation des Villes Nouvelles françaises mené de 2001 à 2005 sous la direction de Jean-Eudes ROULLIER.....p 20

5° D'autres démarches sont le fait d'acteurs extérieurs au ministère : établissement publics, associations ou collectivités localesp 21

1) L'action de l' Association pour l'histoire des chemins de fer en France (AHICF)..p 21

2) La conservation du fonds archivistique du canal du Midi par la direction régionale de VNF à Toulouse.....p 21

3) Le programme de valorisation du Port Rambaud par VNF.....	p 22
4) Le projet de développement du musée de la Ville de Millau.....	p 22
II. DIAGNOSTIC.....	p 23
1° Un bilan mitigé.....	p 23
1) Considérant le paysage très dispersé des démarches récentes, particulières ou sectorielle.....	p 23
2) Considérant le niveau national : Un constat de carence.....	p 24
2° Les raisons de ce constat.....	p 25
1) Un ministère de l'action lié au territoire.....	p 25
2) il convient sans doute de mentionner deux ou trois autres facteurs.....	p 26
<i>2^{ème} Partie : POUR UNE POLITIQUE DU PATRIMOINE DE L'EQUIPEMENT</i>	p 28
I. SUR LA NOTION DE PATRIMOINE EN GENERAL.....	p 28
1°. « Valeur » du patrimoine et conservation.....	p 29
2° Adaptation, réparation ou restauration du Patrimoine.....	p 29
3° Patrimoine et Transmission.....	p 30
4° Patrimoine témoignage et exemplarité.....	p 30
5° Visibilité du Patrimoine.....	p 30
II. LE CONTEXTE ACTUEL.....	p 31
1° Patrimoine, héritage et identité.....	p 31
2° Les objectifs et le sens d'une démarche patrimoniale	p 31
III. LE PATRIMOINE DE L'EQUIPEMENT.....	p 33
1° Quels sont les principaux objets de cet ensemble ?.....	p 33
1) Les objets matériels remarquables.....	p 33
2) Les objets matériels plus modestes.....	p 34
3). Les archives et le « patrimoine écrit ».....	p 34
a) Les archives proprement dites.....	p 34
b) Les fonds documentaires et les collections spécialisées.....	p 35
c) Les documents audiovisuels, archives photographiques et cinématographiques, recueils existants de témoignages oraux.....	p 35
d) Les plans, dessins et documents graphiques jamais ou non encore archivés.....	p 35

4) Les objets immatériels du patrimoine de L'Equipement	p 36
a) la dimension ethnographique.....	p 36
b) la dimension des « grands massifs » immatériels.....	p 36
c) La mémoire humaine.....	p 36
2° Le patrimoine de l'Equipement : un objet à construire.....	p 37
1) Un objet à nommer et à reconnaître.....	p 37
2) Un ensemble à structurer.....	p 37
3) Structurer l'ensemble consiste donc à en articuler les nombreux éléments en restituant leurs liaisons.....	p 38
 <u>3^{ème} Partie : ELEMENTS POUR UNE POLITIQUE DE PATRIMOINE</u>	p 40
 PRÉCISIONS.....	p 40
 I. LES PRINCIPALES QUESTIONS QUI SE POSENT.....	p 40
1° L'enquête et le repérage des éléments du patrimoine.....	p 40
2° L'affichage d'une doctrine globale claire.....	p 40
3° La question de la conservation.....	p 40
1) la protection et la maintenance.....	p 40
2) la question du classement	p 41
4° La mise en valeur du patrimoine.....	p 41
 II. LES RESSORTS ET LES RESSOURCES.....	p 42
1° Les archives.....	p 42
2° La poursuite du recueil des témoignages oraux par le secrétariat du comité d'histoire.....	p 42
3° L'exploitation des divers fonds de documents graphiques (plans) et iconographiques existants dans divers services.....	p 42
4° Le recours aux différents centres de documentation, sites et banques de données existants.....	p 42
5° La constitution de partenariats.....	p 42
6° La valorisation et l'aide aux initiatives associatives ou particulières.....	p 43
 III. PROPOSITIONS D' ACTIONS A COURT TERME.....	p 43
1° L'organisation interne	p 43
1) Une structure ad hoc pour concevoir et conduire la politique patrimoniale du ministère.....	p 43
2) La question du conseil scientifique.....	p 44
3) Un organe opérationnel : la mission du patrimoine.....	p 44
2° L'élaboration d'un programme d'action.....	p 45

3° L'enquête complémentaire.....	p 45
4° Mobiliser sur le sujet à l'intérieur du ministère.....	p 46
5° mobiliser et organiser les réseaux de relais.....	p 46
6° mettre en place les premiers partenariats.....	p 46
7° Prévoir des moyens financiers.....	p 46
EN CONCLUSION.....	p 47
ANNEXES.....	p 48
A. ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.....	p 48
B. PERSONNALITES CONTACTEES.....	p 51

Mission de réflexion
Pour une politique du patrimoine au sein du ministère des transports,
de l'équipement, du tourisme et de la mer

RESUME

L'objectif assigné à la présente mission est de proposer les grandes lignes de l'action à mener par le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, pour l'étude, la conservation et la mise en valeur de son patrimoine, dans le cadre d'une politique cohérente de mémoire. Cet objectif procède d'un constat général: mémoire et patrimoine ne suscitent pas au sein de ce ministère un intérêt à la hauteur des enjeux et du contexte actuel d'urgence lié à sa profonde mutation en cours, qui risque de se traduire par une perte multiforme et irréparable de pans entiers de cette mémoire.

La mission s'est déroulée en concomitance avec la récente réactivation du comité d'histoire, qui s'était vu confier dès sa création en 1995, au nombre de ses missions fondamentales, les questions touchant au patrimoine.

Le rapport s'articule en trois grandes parties: a) un « état des lieux » ou bilan des actions ayant concerné le patrimoine, de leur suite, et le diagnostic qu'il y a lieu d'en tirer; b) une réflexion sur le sens et le contenu que devrait revêtir une politique du patrimoine dans notre ministère; c) quelques propositions pouvant servir de base à un programme d'action.

I. Etat des lieux et diagnostic.

Le triste sort des collections du Musée des Travaux publics, mises en caisses à la fermeture de celui-ci en 1955, et finalement dispersées depuis l'an dernier dans divers musées après cinquante ans d'errance, pèse encore aujourd'hui sur toutes les tentatives pour doter le ministère d'une politique effective et cohérente en faveur de son patrimoine, au moment où cette problématique est largement prise en compte dans d'autres administrations.

Cependant durant la décennies 80 et plus encore la décennie 90, diverses initiatives sectorielles ont été prises, manifestant une plus grande sensibilité aux préoccupations touchant au patrimoine, certaines visant à inventorier les ouvrages d'art remarquables, ou à préserver une mémoire de l'urbanisme, d'autres visant à recueillir l'héritage du défunt musée des TP, comme ASCO-TP ou le projet de musée de l'AMPE. Mais il faudra la création du comité d'histoire en 1996, pour que cinq ans plus tard, la première étude visant à développer une politique globale du patrimoine à partir d'une structure ad hoc soit entreprise. Cependant, cette étude tournera court et l'essentiel de ses conclusions resteront lettre morte. D'autres démarches seront le fait d'acteurs situés à la périphérie du ministère (Aviation civile, Phares) ou plutôt en dehors de lui (AHICF, canal du Midi etc...).

L'inventaire de ces démarches établi dans le cadre du rapport ne saurait prétendre à l'exhaustivité, tant elles apparaissent nombreuses et diverses. Il permet néanmoins de formuler un diagnostic précis : ces initiatives témoignent bien toutes d'une véritable volonté d'agir sur le sujet, mais offrent au mieux une image éclatée d'archipel. Et c'est donc au niveau central ou global que se manifeste le véritable désintérêt de notre ministère pour son patrimoine, avec sa carence en matière de recensement et a fortiori de fédération des actions menées sectoriellement, l'absence de toute structure administrative adéquate, et l'absence de toute politique élaborée sur ce sujet au niveau national.

Diverses raisons sont évoquées face à ce constat, qui touchent aux traits culturels dominants du ministère : le caractère très opérationnel et pragmatique de ses liens avec le territoire l'aurait tenu éloigné de ses préoccupations patrimoniales. L'extrême diversité de ses missions, les effets précoces de la décentralisation, la prévalence des « fondamentaux » techniques et opérationnels portés par les corps techniques et hiérarchiques, ont pu également contribuer à la faible attention portée aux questions touchant à son patrimoine.

II Pour une politique du patrimoine de l'Équipement

La profonde mutation que subit aujourd'hui le ministère doit le pousser à resserrer ses liens avec son patrimoine pour l'aider à reconstruire son identité. Mais il importe de préciser certaines notions autour de la mémoire et du patrimoine, comme les notions de *valeur* matérielle ou symbolique, de *transmission*, de *conservation*, les notions d'*adaptabilité*, de contenu et de nécessaire *visibilité* de ce patrimoine.

Le patrimoine du ministère, entendu comme l'ensemble des réalisations et des savoir-faire accumulés au cours de son histoire, est un héritage, qui doit se voir ré-approprié en étroite corrélation avec l'entreprise de sa re-fondation.

La composition de ce patrimoine est une question centrale. On peut distinguer :

- d'abord, les objets matériels remarquables : ouvrages d'art, mais aussi de grands ouvrages de nature linéaire, dont le maillage structure le territoire;

- ensuite des objets matériels plus modestes, petit immobilier, engins de chantier, outils innombrables;

- puis la masse des archives et des documents écrits, en distinguant, les archives proprement dites, les fonds documentaires et les collections spécialisées, les documents audiovisuels, archives photographiques et cinématographiques, les recueils existants de témoignages oraux;

- enfin les objets immatériels, avec leur dimension ethnographique (métiers, savoir-faire, techniques, la dimension des « grands massifs immatériels » que sont les grandes politiques publique et la production des outils intellectuels, l'histoire de l'ingénierie, l'évolution des techniques et des idées, etc...;

- on doit encore ajouter à cette liste la culture et la mémoire humaine des propres agents du ministère, qui doit notamment faire l'objet de recueil de témoignages oraux.

Le patrimoine de l'Équipement n'est donc pas globalement un objet « donné », mais un objet à construire : à reconnaître, à nommer et à se ré-approprier. C'est aussi un ensemble à structurer, en articulant ses nombreux éléments et en restituant leurs liaisons. Une difficulté majeure réside dans le décalage entre un patrimoine forgé dans le passé, et sa représentation actuelle, moderne, largement modifiée.

III Éléments pour une politique du patrimoine

La reconstruction et la restitution de l'image patrimoniale globale du ministère sont liées à la démarche d'élaboration d'un programme d'action, ainsi qu'à sa mise en œuvre

Une étape d'investigation et d'exploration préalable à la définition d'une politique du patrimoine devrait permettre de faire émerger d'autres objets et d'autres démarches que le présent rapport aurait ignoré. Une doctrine globale devra être formulé, notamment pour les questions de protection, de maintenance et de classement.

Les ressorts et les ressources d'un tel programme passent notamment par un rôle réévalué de la mission des archives, l'engagement résolu dans le recueil de témoignages oraux, l'exploitation systématique des divers fonds de documents graphiques et iconographiques, le recours aux différents centres de documentation, sites et banques de données disponibles, la constitution de partenariats solides avec les structures associées.

Les propositions d'action à court terme reposeront sur quelques principes élémentaires intangibles : assurer aux structures proposées l'autorité, la lisibilité et la

reconnaissance nécessaires ; proposer des solutions administrativement simples et financièrement réalistes ; promouvoir des situations évolutives, en partant de l'existant.

]. Le comité d'histoire, comme on l'a vu, possède au nombre de ses compétences générales, la compétence sur les questions du patrimoine, Il est donc légitime de partir de là pour développer la politique du patrimoine.

Au sein du comité d'histoire, le conseil scientifique, composé de personnalités qualifiées, d'universitaires et de chercheurs, qui a pour vocation centrale de veiller à la qualité scientifique de son programme d'action, pourrait voir sa compétence étendue à la mise en oeuvre de cette nouvelle politique du patrimoine.

L'élément-clé réside dans la création d'une structure *ad hoc* pour concevoir et conduire la politique du patrimoine au ministère Cette nouvelle structure opérationnelle, la « mission du patrimoine », verrait ses activités développées en fonction des orientations définie par le conseil scientifique du comité d'histoire. Elle serait composée au départ d'un responsable de mission, ayant une expérience double (culture et aménagement), d'un cadre administratif, et d'un élément de secrétariat. La mission du patrimoine serait hébergée, au moins au départ par le secrétariat du comité d'histoire. Des liens structurels devraient l'unir à la mission des archives et au SIC.. Les tâches fondamentales de la mission seraient triples :

- Identification et repérage des éléments du patrimoine
- Modalités de conservation et de mobilisation de ces éléments
- Promotion de différentes actions d'étude et de mise en valeur de ces éléments

Avec le comité scientifique, il convient de définir rapidement les principes politiques d'une démarche globale devant constituer une doctrine du ministère en la matière.

Il s'agira ensuite de procéder à l'élaboration du programme d'action, avec une stratégie de mise en oeuvre, ce qui devrait nécessiter l'intervention d'une agence spécialisée compétente.

Ce programme devra définir les formes de l'animation générale de cette politique, les éléments et les étapes de sa mise en oeuvre, enfin la coordination des divers partenariats nécessaires. Une investigation sur l'existant apparaît comme une des tâches prioritaires , avec la mobilisation des agents du ministère et la définition d'un budget adéquat.

En conclusion

Une occasion unique se présente sans doute aujourd'hui à notre ministère de considérer enfin la question de son patrimoine comme primordiale. Au moment où sa re-fondation envisagée s'articule essentiellement autour de la re-composition de son rapport au territoire - ce lien indéfectible qui constitue le socle de son identité passée et future - il ne pourra éviter d'inscrire comme élément de base de cette démarche, ce qui constitue le visible et la mémoire de ce rapport: la reconnaissance active de son patrimoine.

**MISSION DE REFLEXION
POUR UNE POLITIQUE DU PATRIMOINE AU SEIN DU
MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT
DU TOURISME ET DE LA MER**

INTRODUCTION

L'objectif assigné à cette mission est de proposer les grandes lignes de l'action à mener par le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, pour l'étude, la conservation et la mise en valeur de son patrimoine dans le cadre d'une politique cohérente de mémoire.

Cet objectif procède d'un constat général qui n'est pas nouveau au sein de ce ministère : à savoir que les questions relatives à une politique de mémoire n'y suscitent pas l'intérêt qu'elles suscitent dans d'autres départements ministériels et n'ont donc pas engendré de pratiques à la hauteur des besoins et des enjeux, qui soient clairement inscrites dans la durée. Les raisons de cet état de fait sont complexes et le présent rapport de mission tentera d'en fournir quelques éléments d'analyse.

Le moment choisi pour aborder cette réflexion n'est pas indifférent, puisqu'il se situe dans le contexte général de la profonde réorganisation de l'administration de notre ministère, correspondant à un recentrage important de ses missions, et dans le contexte particulier de la réactivation, au début de 2005, (après quelques années d'éclipse), de son comité d'histoire après le succès qu'a connu la commémoration du bicentenaire de la création du Conseil général des Ponts et Chaussées.

Les premières mesures prises à partir de mai 2005 pour réactiver ce comité d'histoire à partir de son secrétariat rattaché au CGPC, l'ont été sur la base des missions qui lui avaient été confiées dès sa création en 1995-1996, c'est à dire **en y incluant la question du patrimoine**. L'arrêté du 9 mai 1995 portant création d'un comité d'histoire de l'équipement, des transports et du logement, dispose en effet à son article 2 que ce dernier, outre ses missions concernant l'histoire des administrations concernées et de leurs politiques, « *assiste les ministres...dans la définition des objectifs des méthodes et des moyens des activités d'études, de conservation, d'enrichissement et de mise en valeur du patrimoine dont ils ont la garde* ».

Notons enfin que cette mission intervient dans le contexte général des mesures importantes de soutien à une politique nationale du patrimoine, prises par le gouvernement, et surtout dans un contexte d'urgence pour notre ministère, alors que les mutations en cours dans ses différents services risquent de se traduire par une

perte multiforme et irréparable de pans entiers de sa mémoire, faute de l'existence d'une politique adéquate et de moyens minimaux pour mettre celle-ci en œuvre.

Dès que l'on aborde la question, on découvre que de très nombreux événements et manifestations de toutes natures et d'importance variée, s'échelonnent depuis plusieurs décennies, se présentant comme autant d'occurrences où surgit, d'une manière ou d'une autre une préoccupation patrimoniale, sur la scène, ou plutôt sur les nombreuses scènes de la vie du ministère. Ils éclairent de multiples façons les rapports qu'entretient notre administration avec la question du patrimoine et avec sa propre mémoire.

Ce rapport se propose donc :

1) dans un premier temps et afin d'y voir plus clair, d'établir un état des lieux concernant la place réservée à la préoccupation du patrimoine au sein du ministère, de repérer les occurrences où elle est apparue sous une forme ou une autre, des suites qui lui ont été données et d'en tirer un diagnostic ;

2) d'examiner dans un second temps les raisons de mettre en œuvre aujourd'hui une politique de patrimoine de l'Équipement, en tâchant de dégager le sens et le contenu d'une telle politique dans le cadre précis du ministère, compte tenu de son caractère propre et de son actualité.

3) enfin de formuler, dans une troisième partie, quelques propositions pouvant servir de base à un programme d'actions.

I. ETAT DES LIEUX

1°. L'ombre de l'ancien Musée des Travaux Publics.

1) La courte histoire du Musée

Il n'est pas possible de dresser un état des lieux et de recenser les événements et les initiatives de nature et d'importance très diverses qui ont témoigné ces dernières années à un titre ou à un autre de préoccupations liées au patrimoine au sein du ministère, sans opérer auparavant un retour en arrière de plus d'un demi-siècle pour se pencher sur le sort qu'a connu le Musée des Travaux Publics ouvert sur la colline de Chaillot juste avant la seconde guerre mondiale, et les collections qu'il abritait, tant son histoire est emblématique et pèse encore aujourd'hui dans notre administration sur toute approche concernant une politique de la mémoire et du patrimoine.

Voici comment Jean Millier¹ présentait ce musée, né de la grande vague muséographique des années trente, dans sa préface de l'ouvrage « Un musée retrouvé ; Le Musée des Travaux Publics »² :

« Inauguré le 3 mars 1939 par le Président de la République Albert Lebrun, il était destiné à montrer de façon à la fois spectaculaire et didactique les grandes réalisations françaises récentes dans le domaine des travaux publics : routes, ponts, chemins de fer, voies navigables, ports et aéroports, barrages, mines, industries pétrolières. L'échelle des travaux montrés se traduisait par l'exposition de très grandes maquettes, dont certaines animées selon des techniques muséographiques nouvelles pour l'époque, dans le même esprit que son contemporain le Palais de la Découverte. Les maquettes étaient régulièrement renouvelées, à mesure du progrès des techniques et des nouvelles réalisations. Un musée d'actualité donc, tourné vers la jeunesse, abrité avec faste dans un palais construit spécialement pour lui par l'un des plus grands architectes français du siècle, Auguste Perret ».

Mais au terme d'une courte existence de moins de 16 ans, dont cinq années perturbées par la guerre, le 28 septembre 1955, ce Musée des Travaux Publics voit ses portes se fermer définitivement. Mal défendu par le ministère des Travaux Publics qui en exerce la tutelle, et par l'opinion publique de l'époque, il n'a pas été en mesure de résister à la pression de l'Assemblée de l'Union Française à la recherche de locaux dans Paris, qui avait jeté son dévolu sur le prestigieux palais construit « sur mesures » pour lui par Auguste Perret.

De ce jour date la mort officielle du Musée des Travaux Publics, mais non sa disparition effective. Les collections – dont l'essentiel consiste en plus de deux cents maquettes- sont mises en caisses. Commence alors pour celles-ci la longue histoire d'un demi-siècle d'errance et de dégradation, du port de Bonneuil dans le Val de

¹ Président de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'ancien Musée des Travaux Publics, créée le 15 février 1989 à son initiative

² « Un musée retrouvé ; le Musée des Travaux Publics ; 1939–1955 » ; Bertrand Lemoine et Jean Mesqui ; Paris, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer ; 1991, 158 p., ill..

Marne au quai d'Austerlitz à Paris, puis de celui-ci au site de la Défense, et enfin de là à Lyon, dans des locaux relevant de VNF (Voies Navigables de France, établissement public sous la tutelle de l'Équipement).

La fermeture du musée, « ...quinze ans après son ouverture était déjà une grave affaire ; l'abandon de son patrimoine a quelque chose de scandaleux », écrit encore Jean MILLIER dans le texte cité plus haut.

Cinquante ans après l'événement, on peut encore s'étonner devant « *l'incurie volontaire* »³ de la puissance publique abandonnant avec tant de légèreté, sans même avoir sérieusement envisagé une solution de rechange, un musée largement consacré à l'illustration de ses réussites techniques et scientifiques, dans le domaine du génie civil, au profit d'une institution (l'Assemblée de l'Union Française) vouée à la disparition pour cause de décolonisation moins de trois ans plus tard.

Cependant, dans ces caisses, l'essentiel des collections demeure, à l'exception des éléments qui avaient seulement été mis en dépôt au musée, et qui sont retournés à leurs propriétaires respectifs (ENPC, Service des phares et balises, SNCF, RATP). Le souvenir de ces collections mortes n'est pas entièrement perdu, et elles sont ponctuellement utilisées et exposées à l'occasion. Le Musée des Travaux Publics s'est mué en « musée-zombie ».

2) La longue histoire des collections : le « musée-zombie »

Si longtemps aucune proposition sérieuse n'est avancée pour le ressusciter dans son ensemble⁴, une volonté de résistance à son abandon et son oubli finit par se faire jour, émanant de personnalités et d'organisations très diverses. Ainsi :

- Un premier inventaire des collections est effectué par le Service de la navigation de la Seine en 1965.

- La Caisse nationale des monuments et des sites montre plusieurs maquettes de l'ancien musée dans une exposition (« Un canal...des canaux... ») organisée à Paris à la Conciergerie en 1986.

- En 1989, Jean MILLIER, ancien président de l'EPAD, fonde « *l'Association pour le sauvetage du patrimoine de l'ancien Musée des Travaux Publics* » (ASPA-MTP). Les caisses sont alors transférées dans un local aménagé sous la dalle de la Défense. Un inventaire complet permet la publication de l'ouvrage déjà cité de Bertrand LEMOINE et Jean MESQUI. Cent quatre vingt dix maquettes sont sauvées. Une exposition importante est organisée (« le Musée retrouvé »), ainsi qu'un colloque sur le thème « Quel avenir pour le musée des Travaux Publics ? ». Mais le musée ne ressuscite pas pour autant.

De son côté la FNASCEE (Fédération nationale des associations sportives culturelles et d'entraide de l'équipement) milite activement pour conserver la mémoire des métiers de l'équipement, en voie de transformation ou même de disparition, du fait de l'évolution des techniques et des structures. Elle organise plusieurs expositions sur ce thème, notamment à Nice en 1984, et crée en 1990 une « *Association pour un musée des Travaux Publics* ».

Dans une logique très différente, l'« *Association pour la connaissance des Travaux Publics* » (ASCO-TP) se constitue, elle, dans le prolongement de l'ASPA-MTP (fondée par Jean MILLIER, en 1997), sous l'impulsion de Jean-Pierre MAILLANT, IGPC. Elle aussi se considère comme héritière du Musée des Travaux

³ « *Un musée retrouvé...* » (op. cit.)

⁴ Même si de nombreuses villes de province se sont portées candidates pour l'accueillir, sans qu'aucune de ces candidatures n'aboutissent, pour des raisons diverses.

Publics. Mais son originalité réside dans l'objectif qu'elle s'assigne très vite : garder la mémoire du vieux Musée des Travaux Publics en constituant cette fois un « musée virtuel » grâce à internet.

Pendant ce temps, le « musée-zombie » poursuit sa route incertaine, maintenu « en l'état » (de caisses) par un ministère aux marges de manœuvre financières de plus en plus réduites, et sans guère de projets pour ce qui touche à une politique de conservation de son patrimoine. Cependant, en 2000, l'EPAD souhaite récupérer ses locaux occupés par les caisses, et se débarrasser du « musée-zombie ». Le ministère doit donc se mettre en quête d'une nouvelle structure d'accueil : un accord est conclu en ce sens en 2001 avec Voies Navigables de France, un EPIC placé sous sa tutelle, qui dispose de locaux adéquats en bordure du Rhône, à Lyon. Un nouvel inventaire exhaustif est réalisé la même année, suivi du début de la restauration des maquettes. Mais en fait cette fois, les choses vont suivre un tout autre cours.

Une politique entièrement nouvelle est alors imaginée et proposée à la DAFAG (qui représente l'Équipement), par le conservateur du musée de la Batellerie de Conflans - Sainte Honorine et la Direction des Musées de France. Elle sera présentée de la façon suivante :

« Après avoir imaginé plusieurs hypothèses, dont à nouveau l'accueil de cette collection et la redéfinition d'un projet dans le cadre d'un nouveau « Musée », les représentants du Ministère de la Culture et de la Communication, du Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement, de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France, du Musée de la Batellerie et de Voies Navigables de France décident de la valoriser dans le cadre de la mise en dépôt au sein de différents musées de France »⁵.

Il semble bien que la perspective de se décharger à court terme du coûteux et encombrant fardeau du « musée-zombie » l'ait alors emporté pour le ministère sur toute autre considération. Une convention de prêt est passée entre celui-ci et VNF le 5 avril 2002 à cet effet (elle sera révisée le 30 janvier 2003). Cette convention précise la composition du comité chargé de suivre les opérations d'« adoption » des objets par les différents musées qui seraient agréés.. Celui-ci est composé d'« un représentant de VNF, d'un conseiller des musées de France, d'un représentant de la direction régionale de l'architecture et de la culture territorialement compétente..., et d'un représentant du ministère de l'équipement qui en assurera la présidence avec voix prépondérante en cas d'égalité.

Ce comité de suivi vaut comité scientifique... »⁶

Une opération pilote est organisée avec le musée de la Batellerie de Conflans Sainte Honorine, qui pourra puiser prioritairement dans les collections. Ce musée récupère ainsi un sous-ensemble cohérent de 15 maquettes (dont plusieurs de très grande taille) se rapportant à la navigation fluviale, doublant ainsi quasiment son potentiel d'exposition. Le thème de la « renaissance » des anciennes collections du Musée des Travaux Publics dans d'autres musées, évoqué pour la première fois, à l'inauguration de ses nouvelles salles, le 18 juin 2005, le sera plus explicitement lors de l'ambitieux colloque organisé par VNF sur le thème « Collections en caisse – disparition ou renaissance » le 4 octobre 2005.

Au-delà de l'objectif parfaitement légitime pour VNF de valoriser sa prestation pour le compte de notre ministère en s'appuyant sur la réussite de

⁵ Avant-projet du colloque VNF : « Collections en caisses – Disparition ou renaissance ». (Document de travail)

⁶ Souligné par les auteurs du présent rapport de mission.

l'opération du musée de Conflans, ce dernier se donnait pour objectif de « *mieux comprendre comment le patrimoine scientifique, industriel et technique est valorisé en France et chez nos voisins européens, de démontrer comment certains musées scientifiques industriels et techniques en voie de disparition ont pu se transformer pour mieux présenter leur collection, de comprendre également les raisons de l'échec de la restauration du Musée des travaux Publics et de mieux appréhender ce que sera désormais cette collection* »⁷.

En réalité, si l'exposé d'expériences muséologiques étrangères a pu être jugé stimulant et même utile, il est clair que l'essentiel de l'exercice a résidé en une opération de légitimation de la démarche de dispersion des collections de l'ancien Musée des TP. Or cette dispersion présentée aujourd'hui comme la mise en œuvre d'une politique enfin pertinente et à ce titre inéluctable, cache mal qu'elle **n'est en fait que le résultat d'une l'absence de vision claire, (et par conséquent de doctrine) de la part de notre administration concernant la nature et l'importance de son patrimoine.** Et cet épilogue peu glorieux semble symboliser tous les errements et les renoncements qui l'ont jusqu'à présent éloigné de la mise en oeuvre d'une politique cohérente en la matière.

2°. L'émergence de préoccupations liées au patrimoine au début des années 1980

Dans la suite de l'expérience du Ministère d'Ornano, dès les premières années 1980, se développent des attitudes nouvelles, correspondant à une plus grande ouverture aux questions générales d'environnement et à un regain d'intérêt pour certaines questions patrimoniales, comme la place des ouvrages d'art dans le paysage et la problématique de leur conservation.

1) Les pré-inventaires régionaux des ouvrages d'art : 1982-1992

En 1982, la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme engage une démarche de pré-inventaire ayant pour objectifs d'identifier les ouvrages d'art remarquables construits aux 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} siècles, de les protéger, de les mettre en valeur et de les faire connaître.

Envisagée comme la première phase d'un repérage exhaustif des ouvrages d'art remarquables et de leurs sites, la démarche s'est traduite par la réalisation de fascicules régionaux réunissant des fiches « permettant d'identifier, de localiser, de décrire et d'apprécier »⁸ la qualité des ouvrages.

Elle s'est poursuivie jusqu'en 1992, couvrant 13 régions, et est à l'origine plus ou moins directe d'une série d'initiatives et de démarches :

- la publication d'un « diapo-livre » en 1986 sur certains des ouvrages répertoriés
- l'exposition « Un canal, des canaux », organisée à la Conciergerie en 1986 (voir supra, p10) ;
- un premier train de classement avec le ministère de la culture des ponts des XVIIIème et XIXème siècles, dont celui de Perronet à Brunoy ;

⁷ Dépliant de présentation du colloque de VNF « Collections en caisses : Disparition ou renaissance » 04/10/05.

⁸ Cf infra: note n° 10, page 13.

- la reconstruction de la passerelle de Solférino ;
- la démarche initiée à la direction des routes, concernant le paysage des autoroutes représentant une certaine interprétation de la notion de valorisation du patrimoine (palmarès des paysages routiers, « rubans d'or » ; « 1% paysage »).

2) La démarche du CGPC de 1995 concernant les ouvrages d'art remarquables.

Dans la suite de la démarche de pré-inventaire, Pierre MAYET, vice-Président du CGPC, met en place en 1992 un groupe de travail⁹ « chargé d'étudier les modalités d'une politique de protection et de mise en valeur d'ouvrages d'art remarquables et de leurs sites », dans le cadre d'une « politique de protection et de mise en valeur du territoire ».

Le rapport de M. Jean PERA¹⁰ donne lieu à une publication par le ministère en 1995¹¹. Il y est procédé à une analyse de la notion d'ouvrages d'art remarquables et de leurs rapports avec le paysage, à une très intéressante typologie des ouvrages à protéger, à une présentation du contexte réglementaire de la protection ainsi qu'à des propositions de mesures d'ordre général.

L'intérêt est essentiellement porté sur les ouvrages remarquables, dans une optique « paysagère » marquée, présentée comme liée à l'action de l'ingénieur qui contribue à modeler la nature pour produire le paysage, sans prise en compte plus large du problème dans ses autres dimensions.

Bien qu'il s'agisse incontestablement d'une initiative affichant une volonté de politique conduite au niveau central sur une partie importante du patrimoine (les ouvrages remarquables) et bien que des préconisations soient faites qui dépassent les objets de l'étude, comme la suggestion d'un « lieu central de conservation » ou d'un « musée éclaté des ouvrages d'art », ainsi que d'actions de sensibilisation, la démarche ne débouche pas pour autant sur une prise en compte plus globale de la question patrimoniale et n'a de suites que celles évoquées plus haut dans le contexte général de l'époque.

3) L'étude de la DAU pour une politique de mémoire de l'urbanisme de 1995.

A la même époque, sur un autre registre sectoriel, un ensemble de réflexions sont entreprises sur le thème de la mémoire de l'urbanisme dans le cadre de la direction de l'architecture et de l'urbanisme. Une étude est conduite en 1995, pour le Centre de Documentation et d'Urbanisme de la D.A.U. par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours, avec pour objectif de tracer « les grandes lignes d'une politique de valorisation de la mémoire de l'urbanisme »¹².

Cette étude élargit les réflexions d'un groupe de travail s'étant penché la même année sur la faisabilité d'un Centre National des Archives de l'Urbanisme, prolongeant elles-mêmes les travaux de l'Association pour le Développement de

⁹ Sous la présidence de M. Jean PERA, IGPC, coordonnateur de la Mission d'Inspection Spécialisée Ouvrages d'Art ; rapporteur : Anne Fortier-Kriegel, chargée de mission, 5ème section.

¹⁰ Rapport CGPC N°1993-0144-01

¹¹ « Ouvrages d'art remarquables et leurs sites », Conseil Général des Ponts et Chaussées, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Direction des Routes ; éditions Villes et Territoires, Arche de la Défense, 1995.

¹² Un groupe de travail s'est constitué regroupant la F.N.A.U. , la D.A.U., la Direction des Archives de France et la Direction du Patrimoine (ministère de la culture), ainsi que l'I.F.A.

l'Histoire en Urbanisme (ADHU) qui avait procédé en 1988 à la demande du Plan Urbain à des recherches sur « les archives écrites et l'histoire de l'urbanisme »¹³ :

a) Elle procède à une analyse très poussée du panorama existant des réseaux d'acteurs de la mémoire de l'urbanisme (réseaux nationaux dépendant en particulier du ministère de la culture, autres centres d'archives privées, réseaux de banques de données documentaires..) ainsi qu'à une analyse des conditions et des difficultés de l'archivage et de la conservation. Elle se donne pour objectifs :

- une fusion des fonds existant dans les champs de la documentation et des archives ;

- l'amélioration de l'accès aux sources ;

- la mise en œuvre d'une réflexion d'envergure sur le traitement des archives comme « outils pour la mémoire » ;

-

b) Elle aborde aussi la question de la conservation des maquettes d'urbanisme : englobant à son tour la question du fonds de l'ancien musée des Travaux Publics et celle des nombreuses maquettes réalisées lors des dernières décennies, l'étude débouche sur le projet d'un Centre des maquettes d'urbanisme à Tours.

Elle conclue sur la nécessité de favoriser la réunion des acteurs, conservateurs, utilisateurs, et producteurs d'archives et d'objets autour d'un projet commun articulé sur l'informatisation des références, l'accessibilité aux réseaux et la conservation des maquettes.

Avec cet ensemble de démarches dans le champ de l'urbanisme, on se trouve devant une autre approche des questions de patrimoine et de mémoire, mais elle aussi sectorielle, tant en ce qui concerne l'angle de vue adopté, l'une des grandes missions du ministère (l'urbanisme) que du point de vue des objets patrimoniaux essentiels que sont le domaine des archives et de la documentation et celui des maquettes.

3° Le Comité d'Histoire en précurseur : un projet autour du patrimoine au sein d'une « politique de mémoire » en 2001

Indépendamment de la longue histoire de la collection du musée des Travaux Publics et de ses nombreux avatars, le premier témoignage, à notre connaissance, d'un intérêt manifesté à haut niveau pour une approche globale de la question du patrimoine est celui que constitue la création du comité d'histoire de l'Équipement, des Transports et du Logement qui voit finalement le jour en 1995 sous l'impulsion du Vice-président du CGPC Pierre MAYET. Comme il a été indiqué au début de ce rapport, l'arrêté de création du comité d'histoire mentionne en effet explicitement l'action dans le champ du patrimoine au nombre des missions qui lui incombent.

Quelques actions ponctuelles sont entreprises au sein du comité, qui concernent la problématique du patrimoine, ainsi le recueil des témoignages oraux d'un certain nombre d'acteurs de la création de l'Équipement pour une journée d'étude organisée sur ce thème en 1998, ou encore une conférence de Vincent GUIGUENO sur « les métiers des phares » en 2000. Mais il faudra attendre 2001, pour voir son secrétaire Hubert ROUX et son secrétaire-délégué Pierre-Marc

¹³ « Les archives écrites et l'histoire de l'urbanisme » (ADHU) ; 1988 ; contributions de 13 chercheurs.

LACHAUD aborder directement la politique du patrimoine au ministère comme thématique centrale.

Certes, quand le comité d'histoire décide de réfléchir sur le Patrimoine, il le fait dans un contexte où la disparition du Musée des Travaux Publics pèse encore indirectement. Il s'agira notamment de prendre en compte l'absence d'un « lieu de mémoire » et « *la nécessité de repenser les conceptions qui avaient présidé naguère à la création du musée des travaux publics entre 1939 et 1955* ¹⁴ »

L'ombre du vieux musée demeure d'autant plus présente que cette auto-saisine du comité d'histoire s'opère alors que deux initiatives, déjà mentionnées plus haut, celle d'ASCO-TP et celle de l'AMPE-FNASCEE, chacune à sa façon, visent à occuper une part du champ muséographique laissé en déshérence par la disparition du Musée des TP. Ces deux projets, considérés dans une certaine mesure comme complémentaires, feront l'objet d'une analyse approfondie durant l'étude qui sera lancée à l'automne 2001.

Le ministère se doit de prendre position par rapport à ces initiatives et il importe donc qu'il développe en centrale sa propre vision d'une « politique de mémoire » à partir d'« équipements de mémoire » clairement articulés sur la problématique du patrimoine.

La Direction de la recherche et des affaires scientifiques (DRAST) et l'Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT)¹⁵, les deux sponsors-partenaires du comité d'histoire sur cette thématique¹⁶ proposent de confier une étude à une agence spécialisée dans le développement de produits culturels et les problèmes d'organisation, l'agence Caryatide. Ils lui assignent comme objectif d'étudier « *les caractéristiques d'une politique de mémoire visant d'une part à identifier les ressources et les fonds dont dispose le ministère, et d'autre part, à les conserver et à les valoriser, en communiquant sur les métiers, la culture professionnelle, les savoir-faire et le patrimoine des agents à l'aide concepts muséographiques renouvelés* ¹⁷ »

L'étude est pilotée par un comité animé par le secrétariat du comité d'histoire et regroupant, outre un représentant de la DRAST et de l'AFIT, un représentant de la DPS, de la DAFAG, de la DR et du SIC, soit un large secteur de l'administration centrale. Cette commande témoigne ainsi clairement d'une préoccupation à la fois globale et concrète, ambitionnant de traiter la question de la politique ministérielle du patrimoine dans son ensemble.

Un court projet de rapport parfaitement explicite quant à son intitulé: « *Un Projet autour du patrimoine au sein de la politique de mémoire du ministère* » est remis en décembre 2001 par l'agence Caryatide au comité d'histoire.

Ce projet s'articule en trois parties :

- une démarche d'« *identification-conservation du patrimoine* » du ministère, devant s'appuyer notamment sur un comité scientifique. Il s'agit de repérer et d'identifier des sources patrimoniales diverses, puis de gérer la masse d'informations recueillies au sein d'un « centre de ressources » aux contours encore imprécis ;

- une démarche d'« *interprétation-présentation aux publics* » concernés, reposant notamment sur un « commissariat général », structure opérationnelle de communication et de pilotage des projets de mise en valeur du patrimoine.

Les projets d'ASCO-TP et de l'AMPE pourraient trouver une place au sein de ce dispositif.

¹⁴ Note d'H. ROUX à la DRAST (24/10/01) sur « *les caractéristiques d'une politique de mémoire au MELT* »

¹⁵ L'AFIT est un GIE sous tutelle du ministère chargé du tourisme.

¹⁶ Rappelons qu'à l'époque, le comité d'histoire ne disposait d'aucune ressource budgétaire propre.

¹⁷ Note de travail non signée sur « la politique de mémoire du ministère », archives du comité d'histoire.

- une esquisse de scénario de fonctionnement de la démarche illustrée par un calendrier des actions proposées (l'exercice porte sur l'ensemble de l'année 2005).

Ce pré-rapport, en l'état, ignore les considérations théoriques pour poser directement les fondations d'une démarche opérationnelle globale.

Telles-queelles, il apparaît que les conclusions de ce pré-rapport n'ont rencontré qu'un succès mitigé auprès du comité de pilotage. Entre autre le coût de fonctionnement des structures proposées a été jugé beaucoup trop élevé.

Quoi qu'il en soit, le comité de pilotage cesse de se réunir, et le comité d'histoire entre dans une phase de repli au milieu de 2002, après le départ en retraite de son secrétaire-délégué, qui n'est pas remplacé. L'étude est donc abandonnée, sans le moindre commencement de décision. On en reste donc là, même si certaines de ses préconisations sont reprises ultérieurement dans le cadre du rapport du CGPC de Wanda DIEBOLT et Pierre DONJON DE SAINT MARTIN.

4° De nombreuses initiatives éclatées dans la périphérie du ministère

Indépendamment des événements précédents qui concernent des démarches impliquant directement le niveau central du ministère, on se trouve en présence d'un grand nombre d'initiatives dispersées, d'importance et de nature très diverses. Souvent très significatives, elles témoignent sur des registres très différents, d'un réel intérêt, **d'une volonté d'agir sur le sujet** et sont toutes, récentes ou plus anciennes, **dans l'état de projets en cours ou en attente de réalisation**.

Un effort de classement s'avère hasardeux. Certaines de ces initiatives correspondent à des projets concrets, d'autres revêtent un caractère plus théorique. Prises sous l'angle de leur origine, certaines émanent de services sectoriels du ministère ou d'établissements sous sa tutelle, d'autres de collectivités locales ou de secteurs associatifs ou même privés. Nous tenterons de les regrouper sous cet angle, sachant qu'étant donné leur diversité aucune classification n'en sera vraiment rigoureuse.

Parmi les démarches émanant de secteurs de l'administration même du ministère ou d'associations qui lui sont directement liées, citons :

1) Dans le prolongement de l'histoire du Musée des Travaux Publics : l'initiative de la FNASCE et le projet de musée de l'AMPE

En avril 1998, l'« *Association pour un musée des Travaux Publics* », sous l'impulsion de son président Max MARCOLINI, par ailleurs Président de la FNASCEE, se transforme en « *Association pour un musée du patrimoine de l'équipement* » (AMPE), qui se fixe comme objectif la création d'un nouveau musée centré sur la valorisation des métiers et des techniques des travaux publics en honneur à l'Équipement. Ce projet s'éloigne donc sensiblement du destin du Musée des Travaux Publics. L'opportunité d'une installation dans les communs d'un domaine ayant appartenu à Ferdinand de Lesseps est saisie à côté du bourg de Vatan en bordure de l'ancienne N 20, dans l'Indre. Un espace destiné à abriter le produit d'une collecte de matériels centrée principalement sur la route et reposant sur la bonne volonté d'agents des DDE, s'y constitue ainsi empiriquement sur la base du bénévolat.

2) Le rapport du CGPC sur le « projet de création du musée du patrimoine de l'Équipement porté par la FNASCEE ».

En août 2004, le directeur de la DPSM souhaitant arrêter une position du ministère vis à vis du projet, une mission est confiée par le vice président du CGPC à M. Pierre-Yves DONJON de S-MARTIN et Mme Wanda DIEBOLT. Leur rapport (CGPC n° 2004-0190-01) propose d'abandonner le projet de musée de Vatan et « d'apporter en revanche aux partenaires associatifs et aux agents une alternative concrète et crédible à ce projet », en reprenant en particulier certaines des préconisations du rapport du bureau Caryatide de décembre 2001.

On reviendra très précisément en troisième partie sur les aspects concrets des propositions et préconisations de ces deux rapports. L'AMPE n'en persiste pas moins à ce jour dans sa résolution de faire aboutir son projet¹⁸.

3) L'initiative de l'« Association pour la connaissance des Travaux Publics » (ASCO-TP) évoquée plus haut.

Dans le prolongement également de l'histoire du Musée des Travaux Publics et sous l'impulsion de Jean-Pierre MAILLANT, son objet est, comme on l'a vu de garder la mémoire du Musée des Travaux Publics en constituant un **musée virtuel**.

Ce projet recueille l'assentiment du ministère qui lui fournit quelques moyens en subventions et en personnel. Mais il est surtout financé et très soutenu par la puissante fédération nationale des Travaux Publics, qui souhaite en faire une vitrine de ses activités. Le site « *Planète- TP* », porteur du musée virtuel, est mis en place en 2002 – 2003.

En dépit de son intérêt et de son origine liée à l'histoire du Musée des Travaux Publics, il faut souligner la singularité de la démarche et ses particularités au regard de notre propos : En effet, si des éléments du patrimoine du ministère, concernant aussi bien les objets matériels que les métiers et techniques sont incontestablement montrés et portés à connaissance d'un large public par ce médium, en revanche :

- d'une part, le projet mêle étroitement cette information sur les ouvrages et les professions à une démarche de communication institutionnelle d'un grand corps de métiers relativement autonome par rapport à une démarche de caractère publique ;
- d'autre part, au regard d'une politique publique de patrimoine et de mémoire, la formule se dégage de fait de certaines contraintes de nature *scientifique* et également de toute entreprise de conservation *matérielle*.

4). La commande d'une étude sur le patrimoine historique et culturel de l'Aviation Civile par la DGAC en 2002¹⁹.

La DGAC, de son côté avait adopté dès 1999, un plan stratégique baptisé « CAP 2001 » comportant parmi ses préoccupations explicites de conserver et de

¹⁸ Deux faits significatifs récents méritent néanmoins d'être mentionnés :

- L'AMPE vient de modifier ses statuts pour devenir l'« Association pour la *mémoire* du patrimoine de l'Équipement » ;

- Par un courrier du 4 août dernier adressé à la présidente de la FNASCEE, le ministre M. Dominique PERBEN a réaffirmé son soutien à cette organisation ainsi qu'à l'AMPE dans leurs initiatives pour organiser « *différentes actions de sensibilisation à la protection du patrimoine historique de notre administration* ».

¹⁹ Si la SNCF a toujours géré seule le patrimoine du rail (cf. note infra n° 25 page 20), la question de l'Aviation est plus ambiguë : ce secteur a toujours eu, notamment dans les DDE, un caractère d'extériorité et d'autonomie par rapport au reste des fonctions de la maison.

transmettre le patrimoine de l'Aviation civile. Dans le prolongement de cette préoccupation pour le patrimoine, une mission de réflexion était confiée à M. Pierre LAUROUA, attaché principal d'administration de l'aviation civile, consistant à réfléchir sur quatre thèmes complémentaires:

- la notion de patrimoine de l'aviation civile,
- la conservation de ce patrimoine,
- l'accès au patrimoine en termes d'objectif et de publics,
- les moyens de mettre en œuvre et de pérenniser la conservation et l'accès à ce patrimoine.

Cette mission aboutissait en mars 2003 à la publication d'un rapport très fourni : « *Le patrimoine historique et culturel de l'Aviation civile – Conserver pour transmettre* », qui, comme le rapport de l'agence Caryatide et moins d'un an et demi après ce dernier, posait pour le domaine de l'Aviation civile, la problématique moderne d'une politique du patrimoine dans sa globalité.

Le rapport comportait trois grandes parties:

a) Définition, formes et enjeux du patrimoine.

Dans le patrimoine à conserver, l'étude distingue le patrimoine documentaire, le patrimoine physique et le patrimoine humain, par définition le plus fragile et le plus éphémère.

b) Etat des lieux de la politique patrimoniale dans le secteur de l'Aviation civile.

Pour les différentes « catégories patrimoniales » décrites dans la première partie, le rapport dresse un bilan de relative carence, qui justifie la mise en place d'une politique coordonnée du patrimoine, objet de la 3ème partie.

c) Proposition d'une politique du patrimoine articulée autour de cinq grands thèmes:

- mieux archiver le patrimoine documentaire;
- conserver les éléments les plus caractéristiques de l'activité de l'Aviation civile;
- collecter la mémoire (notamment grâce au recueil des témoignages oraux;
- transmettre le patrimoine, notamment en assurant sa présence événementielle;
- enfin, inscrire le patrimoine dans la permanence, en institutionnalisant la fonction patrimoniale dans l'ensemble des activités du secteur, et notamment en créant une structure ad hoc, la « commission d'histoire et du patrimoine de l'Aviation civile ».

Depuis la publication de ce rapport, l'ensemble de ces propositions a largement commencé à se concrétiser et la commission d'histoire et du patrimoine de l'Aviation civile a tenu sa première réunion plénière en 2005. (Notons encore que placée sous l'autorité de l'Inspection générale de l'Aviation civile (IGAC), qui a elle même été rattachée au CGPC, son secrétariat cohabite au sein de ce dernier avec le secrétariat du comité d'histoire général du ministère, tout deux émergeant désormais au budget du CGPC.

5) « L'Héritage des phares », étude commandée au LATTS par le bureau des Phares et Balises.

En janvier 2002, dans le cadre d'une nouvelle approche du patrimoine conjuguée avec d'autres travaux, comme un inventaire commun avec le ministère de la Culture, le Bureau des Phares et Balises de la Direction des Affaires Maritimes et des Gens de Mer, passe une commande sur « la valorisation patrimoniale des phares » au laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS) de l'ENPC.

Après un rappel historique sur l'existence d'une politique de mémoire des phares, abandonnée dès les années 1980²⁰, le rapport présenté par Vincent Guigueno comme un rapport de recherche, procède à une analyse des conditions actuelles de la prise en compte de cet héritage national par l'Etat et fait « trois propositions pour une stratégie nationale de valorisation patrimoniale des phares » avec deux hypothèses de mise en œuvre.

Il relève par ailleurs les différents modes d'exploitation des phares de France ouverts au public dont certains comme celui du phare de Cordouan, offre l'exemple d'une politique de valorisation patrimoniale engageant l'Etat et des partenaires privés.

Comme pour l'étude précédente sur la valorisation de l'aviation civile, la commande émane d'une instance centrale mais sectorielle du ministère et se situe dans une perspective stratégique de conservation et de valorisation des phares de France.

L'étude est éclairante à nos yeux à bien des égards :

a) Elle confirme une certaine évolution des attitudes : l'Etat, au niveau sectoriel de ses services en tout cas, semble y « *repandre franchement l'initiative dans le discours et les pratiques sur la valorisation patrimoniale des phares* »²¹ ; la problématique semble être devenue un axe permanent de travail du bureau SM4 de la DGTM et des services du littoral.

b) Elle procède à une analyse des conditions possibles de cette prise en charge qui semble déboucher sur un travail de concertation concrète sur la base de ses préconisations ; préconisations sur lesquelles nous reviendrons dans la troisième partie de ce rapport.

c) Enfin la démarche s'articule à des expériences étrangères par l'intermédiaires d'associations internationales.

6) Le Programme interministériel Histoire et Evaluation des Villes Nouvelles françaises mené de 2001 à 2005 sous la direction de Jean-Eudes ROULLIER :

Financée par le ministère de l'Equipement, le ministère de la Culture, la DATAR et l'INSEE, la démarche n'avait pas à proprement parler comme objectif d'élaborer ni de promouvoir une politique patrimoniale mais l'important travail de recherche, d'évaluation et d'histoire auquel elle a donné lieu, à travers des ateliers thématiques ou des projets²², en font une ressource incontournable à la base de toute démarche patrimoniale concernant les Villes Nouvelles.

²⁰ « La destruction du dépôt des phares du Trocadéro, en août 1992, est l'aboutissement d'un lent processus de disparition d'une mémoire entretenue tout au long du XIXème et du XXème siècle par les ingénieurs du service des phares. » ; disparition du service des phares au cours des années 1980. (page 4 du rapport)

²¹ Cf. page 15.

²² comme l'atelier « histoire des Villes Nouvelles » ou projet « archives et mémoire des Villes Nouvelles », conduit avec le concours de la Direction des Archives de France..

Nous n'avons pas repéré à ce jour d'autres initiatives émanant des directions centrales témoignant de projets de nature équivalente.

De la part de ces dernières, c'est plutôt un manque d'attention à ces questions qui semble être la règle, sauf exceptionnellement, comme dans le cas de l'inventaire des ouvrages d'art ou plus marginalement, l'intérêt de l'Inspection des Tunnels pour la problématique patrimoniale, qui se traduit par la conservation des documents et archives qui lui parviennent dans le cadre de ses missions, sans qu'il y ait d'action plus élaborée, organisée dans ce sens.

Signalons cependant une importante opération de recensement des routes, autoroutes et ouvrages d'art (essentiellement des ponts), réalisée en 1995 par la Direction Générale des Routes avec le SETRA. Ce recensement, réalisé à l'aide d'un outil²³ permettant une notation des ouvrages en fonction de certains critères d'appréciation de leurs qualités techniques, s'est accompagné d'un exercice d'évaluation du coût de remise en état de qualité satisfaisante, avant dévolution aux collectivités territoriales.

Essentiellement de nature technique et économique, la démarche devrait représenter cependant, avec la base de données LAGORA²⁴, un outil précieux pour la connaissance de ce patrimoine.

5° D'autres démarches sont le fait d'acteurs extérieurs au ministère : établissement publics, associations ou collectivités locales

1) L'action de l' Association pour l'histoire des chemins de fer en France (AHICF)

Créée en 1987, à l'initiative conjointe de représentants des entreprises ferroviaires françaises et de membres de l'Université, l'AHICF a pour missions la recherche et la sauvegarde du patrimoine historique et culturel des chemins de fer.

Centre de ressources pour l'histoire et le patrimoine ferroviaire, elle n'a pas pour vocation de gérer elle-même le patrimoine historique²⁵ mais s'attache à constituer un fonds documentaire orienté vers l'histoire, à collecter et favoriser des travaux universitaires et de recherche et à mettre en œuvre un dispositif important destiné à constituer un fonds de témoignages oraux sur l'évolution des entreprises et sur la vie professionnelle des cheminots.

2) La conservation du fonds archivistique du canal du Midi.

Sauvé d'une décadence qui semblait irrémédiable, le canal du Midi, qui fut au XVIIème siècle, la plus grande entreprise de travaux publics et d'aménagement du territoire en Europe depuis le temps des Romains, possède un fonds d'archives remontant à ses origines, d'une richesse exceptionnelle. En reprenant la gestion du canal, VNF a consenti un effort remarquable pour améliorer les conditions de conservation de ces archives et les rendre accessibles à tous, dans les locaux de sa direction régionale, au Port Saint Etienne à Toulouse.

²³ outil de notation des divers critères d'appréciation de leur qualité technique (Image, Qualité, Ouvrages d'art)

²⁴ base de données gérée par le SETRA

²⁵ L'Equipement n'a jamais géré le rail et c'est la SNCF gère en fait depuis toujours, aujourd'hui avec RFF, la question du patrimoine du rail. De même que la RATP, ces sociétés gèrent aussi leurs propres archives.

----- La Cité du Train à Mulhouse a le label Musée de France.

3) Le programme de valorisation du Port Rambaud par VNF....

L'établissement public « Voies navigables de France » a acquis depuis longtemps une solide expérience en matière d'action dans le domaine patrimonial, et tout d'abord dans la conservation et la mise en valeur des voies d'eau dont il a la gestion. On a vu plus haut comment VNF s'était vu également confier par notre ministère la mission de gérer la conservation de l'ancien fonds de maquettes héritées de l'ancien Musée des Travaux-publics, puis depuis 2005, de faire procéder à leur dépôt dans les musées de France candidats à les recevoir (voir ci-dessus). L'opération du Port Rambaud à Lyon dont il va être question ci-après concerne bien la valorisation du patrimoine de VNF, mais dans des perspectives radicalement différentes.

De fait, dès 1997, VNF a engagé un processus de réflexion générale visant à mieux valoriser le domaine qui lui a été confié, tout en augmentant ses ressources propres.

Prolongeant cette réflexion, VNF et la Caisse des dépôts et consignations signent le 26 octobre 2000 un protocole national de coopération ayant notamment pour objectif d'identifier les sites gérés par VNF sur lesquels un partenariat opérationnel de renouvellement urbain pourrait être mis en œuvre.

L'enjeu d'un tel partenariat est de redonner une nouvelle vocation à des zones ayant perdu leurs fonctions fluviales traditionnelles, en participant activement à un projet de développement urbain des collectivités, tout en continuant à valoriser les caractéristiques fluviales particulières de ces sites .

L'opération pilote de reconversion du site de Port-Rambaud au confluent entre Rhône et Saône dans le cadre du projet du Grand Lyon « Lyon-confluence », apparaît particulièrement significative à cet égard. Le principe de l'opération réside dans la possibilité offerte à VNF de déclasser des éléments du domaine public pour les intégrer à son domaine privé, puis d'exercer sur ce patrimoine privatisé une mission nouvelle de valorisation.

Le nouveau Port Rambaud, « les Docks », doit constituer un pôle d'excellence, ayant vocation à accueillir des activités de loisir bénéficiant du caractère fluvial du site, des activités culturelles, de communication, de media, de services ou de restauration...etc. L'identité du nouveau lieu repose sur l'exploitation de sa façade fluviale, dans une mise en valeur du caractère industriel et portuaire du site, avec le développement d'activités proprement fluviales (transports fluviaux, etc...) Un très important programme immobilier est prévu qui bénéficiera de l'attractivité exceptionnelle du pôle ainsi créé.

4) Le projet de développement du musée de la Ville de Millau

Ce musée, initialement consacré à la culture régionale, a ouvert récemment dans une annexe spécialement aménagée, un « Espace des ponts et ouvrages d'art » à partir de la maquette du viaduc routier de Millau et du dépôt d'une dizaine de maquettes anciennes de ponts divers, en provenance de la collection du Musée des Travaux Publics, dans le cadre des conventions passées avec VNF, sous le contrôle de la Direction des Musées de France. Ces dernières maquettes (parmi lesquelles figurent notamment le pont médiéval Valentré de Cahors, le Pont-Neuf de Toulouse et le pont parisien de la Concorde de Perronet), forment une ensemble peu significatif au stade actuel.

* * *

Cette liste que nous donnons à titre d'illustration de l'extrême diversité de situations rencontrées au fil d'une enquête trop sommaire, ne représente à coup sûr qu'un échantillon partiel des démarches et des initiatives existantes. Il va de soi qu'elle devra en tout état de cause être complétée par une investigation plus systématique avant de faire l'objet d'une analyse et d'un tri, dès lors qu'un programme d'action sera mis au point comme il sera proposé en dernière partie.

Néanmoins, l'ensemble de cet état des lieux à ce stade de la réflexion est déjà riche de nombreux enseignements.

II. DIAGNOSTIC

1° : Un bilan mitigé

C'est un bilan contrasté qui se dégage globalement de cet inventaire, mettant en évidence la difficulté pour une vision patrimoniale et une politique de mémoire de s'imposer de manière globale et durable au sein de notre ministère.

1) Considérant le paysage très dispersé des démarches récentes, particulières ou sectorielles :

Lorsque l'on considère le dernier type d'initiatives et de projets que l'on vient d'évoquer, émanant de différents services du ministère ou initiés plus ou moins récemment en dehors de lui, on se trouve face à une série d'approches et d'attitudes qui ont en commun, ainsi qu'on l'a indiqué, une réelle volonté de traiter, sur chacun des sujets, la problématique patrimoniale, tout en présentant une très grande diversité quant à leur origine et quant à leur nature. Elles vont en effet, de la conception d'une politique publique axée sur les dimensions historique, symbolique et culturelle de la question, comme dans les projets de l'Aviation civile et des phares, à une représentation plutôt orientée au contraire vers la dimension économique de la valorisation du patrimoine, reposant sur le partenariat avec le secteur de la promotion privée (démarche de VNF).

Tous ces projets, du moins ceux dont nous avons eu connaissance, présentent également par ailleurs, une très grande dispersion des volontés et des énergies, offrant une image éclatée d'archipel :

- qu'ils soient plus ou moins aboutis en fonction des moyens dont ils ont pu individuellement disposer ou qu'ils ont pu mettre en oeuvre, ils se développent de manière généralement autonome et ne bénéficient pas à l'heure actuelle de reconnaissance du niveau central ni de réel appui de sa part, sauf exception comme dans le cas du programme d'Histoire et d'évaluation des Villes Nouvelles.

- il n'existe pas de signe d'une quelconque tentative de la part du niveau national du ministère, pour recenser ces volontés, encore moins pour les fédérer en une quelconque démarche globale concertée.

Il est remarquable de constater que peu d'entre eux ont été évoqués lors de nos entretiens ou très ponctuellement par nos interlocuteurs, le leitmotiv étant plutôt que l'Équipement accusait un certain « retard sur la question ».

De fait, ces démarches, plus ou moins ambitieuses ou plus ou moins modestes mais en nombre pourtant non négligeable, ne semblent pas toujours être bien connus

à l'intérieur du ministère et en tout état de cause, quand on aborde la question, leur ensemble ne semble pas avoir fait sens de manière générale dans les esprits.

Il est clair que **l'absence de lieu de gestion**, de cette actualité des faits et gestes liés à son patrimoine, au sein du ministère, est largement responsable de cet état de fait et renvoie au peu d'attention portée à la gestion de sa propre mémoire de manière générale.

2) Considérant le niveau national : Un constat de carence.

Ces remarques confirment au total le constat qui se dégage quand on considère les événements et comportements évoqués précédemment impliquant plus directement le niveau central.

D'un côté, la série d'échecs et de tentatives inabouties que représentent les aléas et tribulations de la collection du musée des Travaux Publics, l'abandon progressif de la politique de mémoire sur les phares évoquée dans l'étude du LATTIS, tout comme la relative indifférence manifestée généralement sur la question par les directions centrales aujourd'hui, suggèrent **un manque d'intérêt saisissant pour la question de son patrimoine et pour sa mémoire**, de la part de notre ministère.

D'un autre côté, la démarche de pré-inventaires des ouvrages d'art remarquables poursuivie par la DAU de 1982 à 1992 ; le travail du groupe de réflexion mis en place par le Vice-Président du CGPC en 1993 sur la conservation de ces mêmes ouvrages, débouchant sur le rapport de Jean PERAT et la publication de 1995 ; les démarches initiées au sein de la D.A.U concernant les archives et la mémoire de l'urbanisme et, pour finir, l'initiative du comité d'histoire débouchant en 2001 sur l'étude de l'agence Caryatide, semblent contredire en revanche l'impression précédente. Mais il faut bien relever l'absence réelle de suites qui leur en a été donnée, laquelle donne l'impression d'initiatives sans lendemain et noter par ailleurs, que ces démarches, initiées dans le cadre des services centraux, se sont déroulées comme les précédentes, de manière isolée et autonome.

Il est remarquable de constater qu'elles ont donné lieu *dans la même période*, en 1995-1996, à partir de lieux et de points de vue différents, à des rapports et des propositions indépendantes, sans qu'apparemment rien ne les relie, ni qu'elles fassent écho les unes vis à vis des autres.

C'est encore **l'image de l'archipel** qui s'impose. Certes on peut supposer que ces démarches « centrales » ont ici et là « fécondé » des politiques ou des éléments de politiques particuliers, mais aucune des conclusions et préconisations formulées à l'issue de ces réflexions dans les différents rapports sectoriels, n'a donné lieu à l'amorce d'une démarche politique plus large par le ministère comme on aurait pu s'attendre au regard des objectifs énoncés. C'est encore la représentation et la logique sectorielles qui l'emportent et ce, non seulement du point de vue des registres fonctionnels mais également du point de vue des entités administratives qui le constituent. Comment ne pas noter que même l'initiative du secrétariat du comité d'histoire au sein du CGPC, qui ambitionne, conformément à sa vocation généraliste, une vision plus globale, semble ignorer²⁶ néanmoins les initiatives et démarches sectorielles qui lui sont contemporaines ?

²⁶ Ainsi qu'il apparaît dans le compte-rendu de la réunion préalable du 16 mai 2001 et dans les conclusions de l'étude de l'agence « Caryatide »,

De fait, une autre question est dès lors posée par l'ensemble des démarches, qui n'est plus tant celle d'un manque général et manifeste d'intérêt que celle de la difficulté sinon de l'incapacité à mettre en œuvre de manière globale, concertée et suivie, une politique de valorisation patrimoniale et même, dans une certaine mesure, une politique sectorielle de conservation.

Cette difficulté du ministère à s'approprier globalement et à gérer son héritage, et qui continue semble-t-il de prévaloir, a pour corollaire **l'absence de politique élaborée au niveau national**: rapprocher en effet les projets relativement contrastés, d'une part de l'Aviation civile et des phares, d'autre part de VNF, met en évidence l'absence de pensée globale cohérente et c'est cette carence qui domine dans ce bilan.

Et le constat qui s'impose donc à nous, c'est bien malgré tout, une certaine absence d'intérêt global au niveau national pour ce qui touche à la conservation du patrimoine en termes historiques et symboliques, qui se traduit par l'absence de structure administrative vouée à la question.

2° Les raisons de ce constat

Un ensemble de traits propres à ce ministère, permettent de mieux comprendre les raisons de ce bilan contrasté, en particulier les raisons pour lesquelles des signes répétés et dispersés n'ont jamais donné lieu pour autant à l'amorce de prise en compte globale de la problématique patrimoniale en termes de politique de mémoire.

Pour l'essentiel, ces raisons sont généralement connues, certaines ont été évoquées de différentes manières et sous différents angles par nos interlocuteurs. Il est bon ici de les rappeler.

1) Un ministère de l'action lié au territoire

Déjà depuis sa création en 1966 et même avant, pourrait-on dire, à travers les deux grandes dimensions de son héritage (Travaux Publics et Construction), ce grand ministère technique existe et se développe essentiellement *par et sur* le principe de l'action, et ce, à travers l'exceptionnelle diversité des registres et des fonctions dont l'ont doté, simultanément ou successivement, les différentes configurations qu'il a connues au cours du dernier demi-siècle. Non qu'il ait reculé, quels que fussent les domaines de compétence, devant les nécessités d'élaborations doctrinales, juridiques ou politiques, mais il n'y a fait face, pourrait-t-on avancer, que pour assurer avec le maximum d'efficacité et de réussite, la mise en œuvre des politiques territoriales qui ont toujours représenté sa véritable vocation.

L'enquête sur « les valeurs » menée récemment, notamment auprès des agents, toutes catégories confondues, illustre cette constatation (notamment la partie I de la note/compte-rendu de Michel JUFFE, qui restitue leurs témoignages).

Si on laisse de côté en effet parmi ces témoignages ce qui nous semble correspondre plus à des valeurs proprement dites (valeurs morales, humanistes, valeurs de la République..), en ce sens qu'elles sont plus universellement partagées, notamment par d'autres ministères, un certain nombre parmi ces expressions, nous semblent plutôt correspondre à ce que l'on pourrait appeler des traits culturels.

Ce sont surtout ces traits, forgés à travers une histoire commune, qui définissent des représentations relativement spécifiques à ce ministère - autour des deux notions centrales de *réalisation* et de *territoire* :

- **Une culture de l'opération**, de l'implication directe de l'institution et de ses agents, avec son cortège de comportements et d'exigences (bien terminer une opération, professionnalisme, efficacité,... etc.) ;

- **Un sentiment de responsabilité concernant le territoire**, à ses différentes échelles, du local (sentiment fort de proximité) au national, partagé par ses agents ; responsabilité directe et concrète, qui a longtemps confisqué, ce faisant, la prérogative de ces actions aux collectivités territoriales. Cette culture de l'intervention opérationnelle vécue comme mission naturelle, tout comme l'idée de réparation, voire de rénovation, plutôt que de restauration, explique en particulier la réticence de certaines structures comme les DDE, vis à vis d'attitudes ou de nécessités propres à la démarche patrimoniale, comme la *protection* ou le *dépôt légal*, qui figent et stérilisent les documents, les choses et les sites ;

- **Un sentiment de responsabilité également vis à vis de la gestion sociale des métiers** liés aux domaines de l'Équipement, (cheminots, routiers, dockers...) qui procède, là encore, de la dimension pragmatique et opérationnelle des actions.

Ce ministère « *ne s'est jamais si bien porté que lorsqu'il avait un os à ronger* ». Cette remarque imagée d'Hubert ROUX illustre de manière saisissante bien qu'un peu familière cet *état d'esprit* général et partagé. Elle suggère en effet tout à la fois une culture profonde du « faire », de l'« ici et maintenant » ou de l'avenir proche, et celle d'un ministère passant sans cesse d'une mission nationale à l'autre, parfois porté, selon la formule utilisée par Isabelle VAULONT, à « *une vision des choses disjointe* », propre peut-être à une « *mentalité de l'ingénieur* ».

La comparaison avec le ministère de la Défense est éclairante. Le ministère de l'Équipement partage avec le ministère de la Défense Nationale un lien particulier avec le territoire national: Tous deux ont vis à vis de ce territoire une responsabilité majeure bien que sur des registres différents (et souvent complémentaires) : Pour le premier il s'agit de la défense de son intégrité, pour l'autre de son aménagement et de sa gestion ; la dimension symbolique de ce rapport au territoire étant plus présente d'un côté (pour le ministère de la Défense), la dimension concrète plutôt plus permanente de l'autre. (A certains moments de l'histoire nationale, lors de conflits mettant en péril cette intégrité, les deux vocations, on le sait, se sont croisées et rejointes, l'une s'appuyant sur le résultat de l'action de l'autre).

Mais alors que le ministère de la Défense a construit sur ce lien une identité puissante qui lui a permis de digérer des « après-conflits » difficiles et des transformations importantes et de gérer une politique patrimoniale active, notre ministère ne s'est pas aussi fortement appuyé sur ce lien pour construire son identité. C'est même le caractère très opérationnel et pragmatique de ses liens avec le territoire concret qui l'a, au contraire éloigné, comme on l'a vu, de la préoccupation patrimoniale.

2) il convient sans doute de mentionner deux ou trois autres facteurs qui vont, à nos yeux, dans le sens de cette distance qui prévaut au ministère vis à vis des questions de patrimoine :

a) D'une part, la très grande diversité des missions qui furent les siennes, en particulier à travers des nombreuses attributions officielles auxquelles le politique l'a successivement soumis, n'a sans doute pas été particulièrement propice à la constitution d'une image de soi stable et assurée. On pourrait en particulier

s'interroger sur les difficultés de la greffe entre la dimension Travaux Publics/Ingénierie et la dimension Urbanisme/Aménagement en son sein.

b) On peut également faire l'hypothèse qu'ayant été l'un des ministères les plus atteints et le plus précocement par les lois de décentralisation, le dessaisissement dû aux dévolutions, parfois même le sentiment de dépouillement que cela a souvent entraîné, n'a probablement pas dû contribuer non plus à renforcer cette image de soi.

c) Enfin peut-on sans doute retenir aussi, au sein d'un ministère d'action aux compétences plurielles, provenant d'origines très diverses intégrées dans une structure de corps et de hiérarchie restée très précise, le rôle de ces compétences « exogènes » dans l'émergence des problématiques liées à notre propos. Ces agents aux sensibilités moins directement techniciennes et sans responsabilités hiérarchiques, ont souvent porté ce type de préoccupations plus généralistes et culturelles mais apparaissant souvent comme marginales par rapport aux « fondamentaux » techniques et opérationnels portés par les corps techniques et hiérarchiques, sans toujours trouver au sommet de cette hiérarchie de suffisante résonance politique.

2^{ème} Partie : POUR UNE POLITIQUE DU PATRIMOINE DE L'EQUIPEMENT

Le ministère vit aujourd'hui une mutation profonde : son actualité bouleverse ses bases culturelles. Un grand nombre de ses prérogatives et de ses fonctions passées, singulièrement celles liées à la dimension territoriale de l'aménagement, lui ont peu à peu échappé ces deux dernières décennies et lui échappent de plus en plus rapidement, jusqu'à disparaître, pour le ramener à une configuration plus proche de la configuration originelle du ministère des « Travaux Publics ». De même les responsabilités plus « sociales » et professionnelles sont inexorablement appelées à changer également de nature.

C'est alors qu'il subit ces fortes transformations qui brouillent son image, que le moment est sans doute venu pour lui, de **reconstruire son identité** et, pour ses responsables, de **resserrer les liens autour de son patrimoine**. Nous avons tenté de comprendre les raisons du peu d'intérêt manifesté à ce jour par le ministère pour son patrimoine et même pour son histoire. La mobilisation autour de son patrimoine rencontrerait-elle aujourd'hui moins d'obstacles ?

Nous nous proposons d'examiner dans cette deuxième partie en quoi une mobilisation autour de son patrimoine est aujourd'hui nécessaire et en quoi la conjoncture actuelle peut être de nature à modifier au sein du ministère les conditions de perception de la problématique patrimoniale, entendue sous l'angle d'un héritage historique et symbolique centrée sur le territoire.

En exergue à cette 2^{ème} partie, il nous a semblé important de faire auparavant, un bref retour sur ces notions de patrimoine et de mémoire entendues précisément sous cet angle culturel.

I. SUR LA NOTION DE PATRIMOINE EN GENERAL

De très nombreux ouvrages ont traité du cadre conceptuel et historique de la notion de patrimoine ainsi que de l'histoire des politiques qui y ont été associées. Il nous a paru utile de relever et de retenir parmi tous ces développements théoriques, quelques uns des concepts essentiels tirés de ces ouvrages, qui nous ont servi de référence au cours de cette mission et sur lesquels nous nous appuyons pour formuler quelques propositions.

Envisagées dans leurs rapports, les deux notions de mémoire et de patrimoine sont comme deux ensembles qui se comprennent l'un l'autre. On peut en effet considérer d'un côté que la mémoire d'évènements historiques, religieux ou culturels aussi bien que la mémoire d'œuvres matérielles disparues ou d'expressions orales collectives, font partie intégrante d'un patrimoine collectif. D'un autre côté, il n'est pas contestable que maints éléments matériels, repérés comme patrimoniaux, participent de l'économie de la mémoire ou des mémoires collectives.

La notion de patrimoine est en effet indissociable de celle de mémoire, dans la mesure où ce qui est considéré comme patrimoine, l'est parce que possédant une « valeur » dans et pour la mémoire collective.

Ainsi plusieurs niveaux possibles d'articulation existent entre les deux notions et les significations multiples qui s'y rattachent. Relevons-en quelques-uns en relation avec notre propos :

1°. « Valeur » du patrimoine et conservation.

Pour une collectivité ou une institution, le patrimoine comme bien collectif mérite d'être *conservé comme bien* autant pour sa *valeur mémorielle* que pour sa *valeur d'usage* éventuelle. Cela signifie que l'on puisse déterminer ce qui fait valeur. et **cela renvoie à la nature et aux enjeux** de cette collectivité ou de cette institution.

Il y a donc toujours une dimension fluctuante de la notion de patrimoine, qui est liée :

- d'une part aux caractéristiques et aux qualités intrinsèques des individus ou des collectivités auxquels il est attaché (ce qui aura valeur patrimoniale dans un cas ne le sera pas forcément dans un autre) ;

- mais parfois également à des éléments conjoncturels comme le sont des effets de mode (cf. concept contemporain de « devoir de mémoire »), lesquels élargissent ou rétrécissent le champ des objets susceptibles d'y être inclus ; ou plus simplement le fait que ces « objets », ces « reliques », n'ont pas encore acquis par le temps de dimension sacrée ou symbolique aux yeux des individus ou des collectivités.

Dans tous les cas, ce sont toujours ces derniers qui confèrent d'une manière ou d'une autre, délibérément ou pas, sa valeur au patrimoine et l'on se trouve toujours de la part des individus ou des groupes, devant ce qui correspond à une *décision*, que celle-ci soit, comme le plus souvent, implicite et consensuelle ou explicite et l'objet d'une décision formelle.

Cette décision correspond à un choix, une prise de position qui n'est pas neutre et *indique* ou *signifie* quelque chose concernant les représentations du moment.

2° Adaptation, réparation ou restauration du Patrimoine.

Une des conséquences pratiques de ces choix et de la *valeur* conférée implicitement ou explicitement à ces objets matériels, va consister en particulier à orienter l'attitude à adopter vis à vis de leur vieillissement, voire de leur dégradation naturelle. On sait que ces attitudes ont été très variées et le sont encore selon les domaines et la nature des objets : depuis le fait de considérer que l'essentiel réside dans leur réparation et leur mise en état de fonctionnement, sans préoccupation de conservation des formes et matériaux originels, jusqu'à la restauration la plus fidèle.

A ce sujet, l'opinion la plus répandue concernant le ministère de l'Équipement est que ses corps de métiers se sont généralement beaucoup plus attachés à la *réparation* la plus efficace des ouvrages du point de vue de leur usage, quitte à toujours mieux « bétonner », plutôt que de restaurer et retrouver les formes issues du génie des concepteurs originels. On ne peut nier en tout état de cause que cette attitude pragmatique et peu soucieuse d'authenticité des « états d'origine », ait

effectivement caractérisé notre ministère ainsi qu'on le verra, depuis sa création en tant que tel²⁷.

3° Patrimoine et Transmission.

La notion de Patrimoine est étroitement liée par ailleurs à celle de « transmission » d'héritage, laquelle concerne aussi bien :

- la transmission réelle des *biens matériels* légués de génération à génération par les parents, les ancêtres ;
- que la transmission symbolique, intellectuelle, religieuse, *des biens immatériels* par ces mêmes ancêtres ou par une collectivité plus large.

Dans un cas comme dans l'autre, c'est d'un acte fortement délibéré qu'il s'agit et on retrouve bien entendu de la part des auteurs de la transmission l'acte qui confère sa valeur (d'usage ou symbolique immatérielle) au patrimoine transmis.

4° Patrimoine témoignage et exemplarité .

Dans le cas des objets qui vont nous intéresser directement, des éléments de valeur immatérielle vont être attachés indissolublement aux objets concrets/matériels (témoignages d'avancées ou de prouesses techniques et/ou scientifiques ou témoignages de nature ethnographique concernant les métiers...)

C'est qu'en effet, parmi les composantes de cette « valeur » du patrimoine il y a celle qui fait de ce patrimoine un *témoignage* : témoigner de *ce qui mérite d'être retenu* pour sa valeur *d'exemplarité* par l'institution ou la collectivité qui est en charge de « gérer » ce patrimoine.

5° Visibilité du Patrimoine.

Enfin, considéré dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique patrimoniale et de mémoire, une caractéristique essentielle du patrimoine devra être sa *visibilité* et d'abord sa mise en visibilité. Toute politique de valorisation et de conservation du patrimoine privilégie en effet en premier lieu le fait de porter à la connaissance du plus large public la nature et la forme de ce patrimoine, et c'est à cela que concourent bien-sûr toutes les formes de mise en scène et de mise en valeur que sont les espaces muséographiques, expositions temporaires et thématiques, publications d'ouvrages...etc. Le grand succès de ces derniers ainsi que des récentes « journées du patrimoine » auprès d'un public toujours plus vaste en témoigne, s'il en était nécessaire.

Nous verrons l'importance de cette dimension de mise en lumière et en visibilité pour une telle politique concernant notre ministère.

** *

²⁷ Cette réalité ne doit cependant pas faire injustement oublier le temps où, du XVIIIème au début du XXème siècle, entrant dans la formation des ingénieurs, ce que l'on pourrait appeler le souci d'une « esthétique » des rapports entre les ouvrages et le territoire. Cette attitude se traduisait par l'exécution de remarquables dessins et maquettes d'ouvrages, voire plus tard de reportages photographiques, qui constituent aujourd'hui des éléments de patrimoine. Elle se serait perdue peu à peu depuis le début du siècle dernier, particulièrement depuis la création du ministère.

On peut en résumé retenir, pour ce qui concerne notre propos, les notions suivantes qui accompagnent toute démarche patrimoniale et que nous retrouvons au long de notre réflexion:

- **la notion de valeur, matérielle ou symbolique**, qui renvoie à la nature et aux enjeux (pérennes ou parfois plus conjoncturels) de la collectivité qui le « possède » ;
- **la notion de transmission** du patrimoine, transmission délibérée pour sa valeur de *témoignage* et *d'exemplarité* ;
- **la notion de conservation** ;
- **la notion d'adaptabilité** ; nature de la réparation ou de la restauration
- la question de la *définition de ce qui mérite de figurer au patrimoine* et à ce titre, d'être repéré, recueilli, conservé et, probablement, de plus en plus de nos jours : montré et valorisé.
- **enfin la question de la nécessaire visibilité** des éléments du patrimoine

II. LE CONTEXTE ACTUEL

1°. Patrimoine, héritage et identité

En dépit des transformations actuelles que nous avons évoquées, le ministère portera, quoiqu'il fasse, des traces de cette culture qui a été la sienne. Il représente une communauté de personnes, aujourd'hui en activité ou pas, qui a une « relation affective avec un certain nombre de choses » et qui porte une mémoire, celle d'un apport important à la nation, appelée à survivre aux changements structurels qui sont en cours. **C'est autour de cette communauté professionnelle et humaine que les responsables du ministère sont amenés aujourd'hui à resserrer des liens d'identité.**

Or, si tout ce qui a forgé et défini sa culture et ses représentations, échappe aujourd'hui à cette communauté – levant peut-être par là-même certains obstacles concrets à son intérêt pour le patrimoine -, c'est bien en effet ce patrimoine, entendu comme *l'ensemble des réalisations et des savoir-faire accumulés au cours de son histoire*, qui peut et doit apparaître pour les responsables du ministère, comme une des réalités les plus tangibles et les plus évidentes autour desquelles mobiliser et resserrer une identité nouvelle, en y adossant les traits de culture spécifiques que nous avons évoqués.

Enfin, il y a urgence : Ce patrimoine est un héritage et une des difficultés sur la voie de ce changement d'attitude, réside en ce que paradoxalement l'Etat, dans sa composante Equipement, donne l'impression aujourd'hui de se désintéresser précisément de cet héritage, de chercher à s'en défaire et ce, sans relais visibles. De sorte que ceux-là mêmes qui pourraient prétendre en son sein au titre d'héritiers naturels, risquent de voir se perdre si rien n'est fait, cette mémoire dans laquelle ils pourraient réinvestir leur culture. On est donc conduit, là encore, à insister sur l'urgence de cette prise de conscience et de la mise en œuvre d'une telle politique.

2°. Les objectifs et le sens d'une démarche patrimoniale

Certes, ce retour sur une œuvre et un passé est peu ou prou le propre de toute démarche identitaire mais s'il est nécessaire que le ministère entreprenne cette

démarche aujourd'hui, elle ne peut ni ne doit apparaître comme une entreprise « compensatrice » plus ou moins passéiste, surtout aux yeux d'une communauté qui n'en a ni l'habitude ni le goût et qui a forgé sa culture professionnelle dans l'« ici et maintenant ».

1) En tant que tentative de resserrement d'une identité brouillée, elle ne peut, dans la situation actuelle prendre tout son sens **qu'étroitement liée à l'entreprise de re-fondation du ministère.**

Les réflexions actuelles concernant les conditions et les éléments d'une re-fondation, questionnent l'évolution des rapports du ministère avec le territoire. Elles préconisent un renouvellement de son approche ainsi que des méthodes de connaissance de ce territoire, en prenant acte des nouvelles répartitions des responsabilités entre acteurs locaux et centraux en même temps que les nouveaux enjeux de l'environnement national et supranational.

Si telles sont les orientations retenues et que se dessine ainsi l'horizon d'une « nouvelle frontière », on voit mal comment la logique de cette démarche re-fondatrice, n'impliquerait pas et ne passerait pas, tout naturellement, par *la reconnaissance de cet acquis* que constitue aujourd'hui son patrimoine.

Ce n'est en effet qu'en passant par la reconnaissance et la ré appropriation de ce socle intangible, que des postures nouvelles face au territoire pourront être acceptées, non comme un renoncement inéluctable mais comme une ré-interprétation assumée d'un rapport ancien avec ce territoire .

« Le patrimoine est ce qu'il est possible de conserver de l'histoire pour vivre le présent et construire l'avenir », nous rappelle Patrice BEGHAIN dans son essai sur le « Patrimoine : culture et lien social »²⁸

2) D'un autre coté certaines considérations concernant précisément cette question du rapport avec le lien social, nous semblent également justifier la nécessité pour le ministère d'entreprendre aujourd'hui cette démarche de ré-appropriation de son identité appuyée sur son patrimoine. Notons en effet :

- que si l'image du ministère est aujourd'hui, comme on l'a vu, généralement éclatée et brouillée dans les représentations de ses agents et de ses responsables, certains interlocuteurs qui lui sont extérieurs renvoient en revanche une image globale qui pour être moins complexe n'en est pas moins positive et plus sereine, témoignant d'un intérêt bienveillant pour ce qu'il représente à leurs yeux peut-être de compétence technique et d'efficacité ;

- la réaction d'autre part de certains milieux de chercheurs qui déplorent l'éventualité de la fin du ministère dans sa configuration actuelle. Ils l'interpellant à ce sujet, traduisant à son égard une certaine « demande sociale » partagée sans doute par certains secteurs de la population, peut-être même aujourd'hui par des collectivités territoriales, en dépit des critiques formulées à son endroit pour ce qu'il a pu représenter jadis de pratiques technocentristes. Ces réactions nous semblent exprimer un attachement à l'Équipement en ce qu'il représente une instance de conception démocratique de la fabrique du territoire, ainsi qu'à l'existence d'un lieu central, d'un « back-office » de connaissances sur ce territoire et qu'il a sans aucun doute également représenté à leurs yeux.

²⁸ Patrice Béghain : « Patrimoine : culture et lien social » ; Presses de Sciences Po ; 1998 ; p 86.

Si cette fonction de gardien et de pourvoyeur de connaissances sur le territoire, comme de lieu de ressources du renouvellement de ces connaissances est maintenue et affirmée dans le projet de re-fondation, elle se doit de s'afficher, à travers une politique patrimoniale, en liant le futur au passé.

III. LE PATRIMOINE DE L'EQUIPEMENT

La grande diversité des démarches que nous avons repérées, liée à celle des champs que couvre ce ministère, nous renvoie a priori à une très grande diversité d'objets constituant un patrimoine que nous avons défini comme « *l'ensemble des réalisations et des savoir-faire accumulés au cours de son histoire* ».

De même peut-on poser que l'absence de pensée cohérente sur ce patrimoine n'est pas étrangère non plus à la difficulté, sinon à l'absence d'une représentation globale le concernant. Il nous faut néanmoins tâcher de repérer les grandes axes et les principaux objets de cet ensemble.

1°. Quels sont les principaux objets de cet ensemble ?

1) Les objets matériels remarquables

Ce sont en premier lieu les objets importants, les grandes réalisations les plus visibles, qui marquent le territoire de leur empreinte, ainsi que leur représentations graphiques ou matérielles (maquettes de valeur), qui témoignent de l'action du ministère et symbolisent son apport à la nation. On peut distinguer deux ensembles parmi ces « objets » :

- Il y a d'abord la dimension majeure des ouvrages d'art, réalisations singulières que sont les ponts, viaducs, ponts-canaux, écluses, tunnels, barrages... etc, qui marquent le paysage, parfois le constituent et ont une valeur patrimoniale de nature historique, scientifique voire esthétique qui doit être reconnue, et d'abord par le ministère lui-même.

Or cette valeur, à la fois symbolique et réelle autant pour le ministère que pour l'ensemble du territoire national, est aujourd'hui plus implicite qu'explicite. La prise en considération aujourd'hui d'une démarche de préservation du patrimoine, doit être l'occasion de reconnaître explicitement la valeur des ouvrages d'art et de la revendiquer. Il y a bien entendu, plus techniquement, des questions de définition et d'évaluation de la valeur de ces objets et des conditions de leur conservation.

On a vu l'intérêt et l'attention dont une partie d'entre eux ont été l'objet à travers la démarche de pré-inventaire conduite de 1982 à 1990, les réponses apportées à ces questions dans le rapport du groupe de travail mis en place au CGPC en 1995, ainsi qu'à travers maints ouvrages historiques ou publications plus récentes, mais il n'y a pas cependant les concernant, de vision globale.

– L'autre dimension de ces grands objets est celle des grands ouvrages de nature linéaire (réseaux routiers et autoroutiers, réseaux ferrés, canaux, voies navigables) dont le maillage structure le territoire. Leur valeur patrimoniale en termes historiques et symboliques est moins évidemment reconnue. Il n'y a pas, selon l'expression de Bertrand Lemoine, de « lecture du réseau routier qui mette en valeur sa dimension patrimoniale ». Seuls, le réseau ferré et certains canaux,

ont fait l'objet d'une attention de même nature que celle dont ont bénéficié les ouvrages d'art remarquables.

Nous avons signalée cependant l'entreprise d'inventaire et d'évaluation à laquelle s'est livrée la Direction des routes avec le SETRA depuis 1995 dont l'objet était essentiellement de nature technique.

2) Les objets matériels plus modestes

Une autre dimension des objets matériels au sens d'objets physiques, concerne :

- d'une part du petit immobilier local et nombreux, spécifique de certaines fonctions, comme les maisons éclusières ou autres édifices spécifiques plus ou moins importants et plus ou moins intéressants d'un point de vue architectural, dont certains ont par ailleurs pu déjà faire l'objet d'inventaire ou de classement dans le cadre des procédures mises en œuvre par la Culture. Certains d'entre eux, anciens, intimement intégrés au paysage proche, sont sans doute plus souvent susceptibles que les grands objets précédent de démarches plus classiques de restauration et de conservation..

- d'autre part les objets de taille plus modeste encore, que sont les engins de chantiers, matériels et outillages de différentes natures, ainsi que les éléments de signalisation, qui témoignent des activités et des métiers de l'Équipement, auxquels est souvent associé un attachement sensible sur lequel repose en grande partie l'entreprise de collecte à laquelle se livre en particulier le réseau d'agents bénévoles de l'AMPE.

3). Les archives et le « patrimoine écrit »

Enfin nous devons considérer comme élément majeur de cet ensemble des objets matériels du patrimoine, la masse des documents divers en distinguant quelques sous-ensembles :

a) Les archives proprement dites.

Il existe depuis les années cinquante, une « mission Archives » animée par un conservateur mis à disposition par le ministère de la culture. Son rôle est de collecter les archives contemporaines en tâchant d'intervenir le plus en amont possible dans le processus d'archivage.

Du côté du ministère, une unité/archives est chargée au sein de la DAJIL/PLM, de l'aspect opérationnel. Il existe des bureaux d'archivage dans des services extérieurs formant un réseau des archivistes du ministère, plus ou moins formés à cette fonction. L'ensemble du dispositif assure:

- la collecte des documents,
- la description : une certaine mise en relation des documents avec les contextes techniques ou politiques est semble-t-il opérée à ce moment. Il ne semble pas que les critères guidant cette phase de tri soit véritablement à jour.
- le transfert vers les centres d'archivage (centre des archives contemporaines à Fontainebleau pour les archives des services centraux ; centres des archives départementales pour les services extérieurs.)

b) Les fonds documentaires et les collections spécialisées

Signalons à titre d'exemples deux fonds remarquables, existant parmi d'autres au ministère ou dans sa mouvance immédiate²⁹ :

- *Le fonds du centre de ressources ministériel sur les domaines juridique, administratif et des finances publiques (CRDAJ)*, qui détient en particulier un fonds dit « ancien » qui comprend :
 - le fonds « Cambacérès » regroupant 237 ouvrages³⁰ de nature diverse ;
 - le fonds dit des « Atlas » composé de 23 volumes d'ouvrages de voyages ;
 - le fonds dit « Chemin de fer » comprenant 666 volumes enregistrés.
- *La Bibliothèque et le fonds de livres ancien de l'ENPC* : ce dernier mieux connu, comprenant :
 - 3500 manuscrits inscrits sur le catalogue de l'école (dont 80% en ligne) se composant de mémoires d'ingénieurs ;
 - 37000 titres et 100 000 ouvrages imprimés ;
 - un fonds iconographique qui compte : 3500 dessins provenant des concours d'ingénieurs : plus de 10 000 photographies (travaux publics, ligne PLM, métro parisien, expos universelles, grands chantiers..., etc) ;
 - environ 3000 cartes.« De nombreux projets et actions sont mis en place pour la valorisation de ce fonds ». ³¹

En dehors des autres fonds importants connus qui existent dans le champ de l'Équipement une recherche systématique de tous les fonds existants est certainement indispensable .

c) Les documents audiovisuels, archives photographiques et cinématographiques, recueils existants de témoignages oraux

On soupçonne une très grande richesse : Sans parler de l'IGN, on connaît les fonds accessibles du Service de l'Information et de la Communication (S.I.C.) ou de l'ENPC. Il existe trois fonds à la photothèque du S.I.C :

- un fonds ancien concernant les années 1945 – 1970 sur le thème dominant de la construction;
- un fonds axé principalement sur le logement et l'urbanisme concernant les années 1970 – 1980 ;
- un fonds plus diversifié allant des années 1980 à nos jours.

Le fonds photographique de l'ENPC couvre les années antérieures à 1945.

On recense par ailleurs au S.I.C environ 800 films et audiovisuels.

D'autres photothèques existent au ministère : au LCPC, au SETRA, à la sécurité routière..., mais il est clair que des fonds importants existent un peu partout extrêmement dispersés, dont l'inventaire paraît une tâche essentielle.

d) Les plans, dessins et documents graphiques jamais ou non encore archivés : plans d'ouvrages et plans d'aménagements : leur dispersion est sans doute bien plus

²⁹ Se reporter au mémoire de Laureline sur « la valorisation des fonds anciens et des collections spécialisées en marge des ministères » ; 2006-1006 (cf. bibliographie)

³⁰ ...ayant appartenu à Jean-Jacques Régis Cambacérès qui vécut à l'hôtel de Roquelaure entre 1808 et 1816.

³¹ Cf. op. cit. ci-dessus.

grande encore et un gros travail de recherche est sans doute nécessaire pour en réunir les plus précieux pour l'histoire de l'aménagement et l'histoire des techniques à l'époque contemporaine.

4) Les objets immatériels du patrimoine de L'Equipement

Il n'a fait aucun doute pour tous nos interlocuteurs, qu'était incluse dans l'ensemble plus ou moins clairement défini constituant le patrimoine de l'Equipement, au moins deux dimensions immatérielles essentielles :

a) la dimension ethnographique, que constituent les métiers, les savoir-faire, les techniques, renvoyant à des cultures de métiers (culture des « subdis »); mais sans doute également, construits eux aussi à travers l'histoire du ministère : des modes de pensée, des rituels liés aux métiers, peut-être même une certaine culture urbaine spécifique. C'est bien entendu à cette dimension ethnographique que renvoie l'intérêt du repérage et de la conservation des objets matériels mentionnés plus haut

b) la dimension des « grands massifs »³² immatériels que sont :

- du point de vue institutionnel et politique, les instruments et leviers des grandes politiques publiques dont la réalisation a été confiée à ce ministère, faisant de lui l'acteur principal de l'aménagement urbain et de l'équipement du territoire, ainsi que la part prise par les grands corps et singulièrement le corps des Ponts dans l'histoire institutionnelle du pays ;

- du point de vue scientifique et plus largement intellectuel, la production des outils intellectuels, conceptuels techniques, juridiques et réglementaires de la gestion de ce territoire et le rôle de ce ministère dans l'histoire de l'ingénierie française, dans l'évolution des techniques et des idées ainsi que dans l'émergence et le développement de la recherche urbaine³³.

c) La mémoire humaine. A cette rubrique des « objets » immatériels, il convient sans doute d'associer une dimension toute particulière du patrimoine du ministère, **celle de la mémoire de ses propres agents** : Cette mémoire vivante, celle de ses grands acteurs et de ses agents plus obscurs, encore en activité ou pas mais en mesure encore aujourd'hui de la livrer, il importe de la recueillir de toute urgence.

C'est l'objet de la démarche de recueil des témoignages oraux qui d'ores et déjà est une action initiée par le Comité d'histoire et sur laquelle on reviendra plus loin.

³² Selon l'expression d'Isabelle BALSAMO, sous-directrice de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, à la direction de l'architecture et du patrimoine, ministère de la culture..

³³ Pour ne retenir que cette dernière dimension de son rôle, rappelons que le ministère de l'Equipement a sans doute été le principal, sinon le premier rouage de l'appareil d'Etat à instituer la ville comme objet de recherche et à organiser en son sein une tradition de recherche incitative sur le thème de l'urbain. En tant que lieu d'élaboration d'une commande publique d'études et de recherche, il a permis de féconder et de développer très tôt un large réseau de bureaux d'études appliquées et d'équipes de recherche publique dans les universités et le CNRS.

2° Le patrimoine de l'Équipement : un objet à construire

1) Un objet à nommer et à reconnaître.

Cet ensemble, on le voit, est multiple, dans sa réalité et dans les représentations. Le délitement actuel des responsabilités par transferts aux collectivités ou à d'autres ministères, se traduisant, on l'a vu, par l'abandon des responsabilités concrètes et quotidiennes dans l'exercice des métiers, accuse sans doute encore le brouillage d'une image de soi portée par les agents, déjà fragmentée.

L'effet d'archipel que l'on rencontre à travers la disparité des initiatives renvoie à cette dispersion des représentations ainsi qu'à la multiplicité et à la dispersion des récits émis en particulier par nos interlocuteurs.

L'image pourrait-on dire est en morceaux.

Si comme on l'a vu les transformations actuelles que subit le ministère sont le moment opportun de ressaisir son identité par un retour sur lui-même, son histoire et son patrimoine, l'examen du statut du patrimoine physique majeur qui le représente, a bien montré que la justification de cette démarche serait moins fondée sur des impératifs de conservation que sur la nécessité d'une prise de conscience d'une image de soi plus nette et ramassée. Il paraît en conséquence hors de doute que cet ensemble patrimonial est aujourd'hui d'abord à *reconnaître* en tant que tel, à *nommer* et à *se ré-approprier*.

2) Un ensemble à structurer

Tâcher de resserrer une identité brouillée, qui n'a fait l'objet que de peu d'attention à ce jour, passe nécessairement par la *réunion des « morceaux »*, des « êtres » multiples, pour recomposer un ensemble qui fasse sens et restituer une image cohérente comme un « acquis » intangible, même si la situation ayant beaucoup changé, l'actualité modifie le rapport concret et quotidien au territoire.

Cela signifie qu'il va falloir rechercher et repérer plus finement tous les aspects de cet ensemble dont nous avons esquissé les grandes lignes et structurer l'ensemble :

Quelques remarques s'imposent au sujet de cette structuration :

a) Pour ce qui concerne les sites et les objets matériels petits ou grands, on a noté la nature particulière de la plupart d'entre eux, tant du point de vue de leur rapport physique au territoire que du point de vue des problématiques de conservation.

Leur repérage est important ; il permet, ont souligné Pierre Mayet et Jean Mesqui : « ...aux gestionnaires naturels, aux ingénieurs de l'Équipement, de renouer avec leur culture et leur mémoire et de se sentir comptables de la gestion et de la valorisation des ouvrages ».

Aujourd'hui ce repérage est incomplet ou opéré sous des angles de vue partiels³⁴. Un inventaire plus systématique est un préalable à cette structuration ainsi qu'à des démarches éventuelles de protection ou de conservation.

³⁴ Ainsi en a-t-il été des pré-inventaires des ouvrages d'art remarquables mis en œuvre dès 1982 par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme ou, sur un autre registre, le recensement des voies routières par la Direction des Routes.

b) Pour ce qui concerne ce que nous avons désigné comme « les grands massifs immatériels » : héritier des grandes politiques d'aménagement des siècles passés et des deux ministères des Travaux Publics et de la Construction qui l'ont immédiatement précédé, le ministère de 1966 va assumer à la fois, au cours de son histoire :

- un nombre considérable de missions, sur des registres d'une extrême diversité, allant de la réalisation et de la gestion des grands équipements et des Travaux Publics, aux politiques du logement et à celles de l'aménagement et du fonctionnement des villes et :

- une gamme impressionnante de fonctions complexes, de nature technique, doctrinale, méthodologique, réglementaire, juridique ou législative, liées à ces missions.

Un aspect essentiel de la structuration de l'ensemble, réside dans la nature des liens spécifiques entre les éléments politiques, doctrinaux ou institutionnels et les éléments physiques qu'ils ont engendrés, et, pour certains d'entre eux, dans la place qu'il convient de leur reconnaître dans cet ensemble. Certaines démarches, certains segments de politiques particulières, certaines méthodes et certains outils ou objets produits au long d'une histoire caractérisée par une activité si foisonnante, peuvent être aujourd'hui remis en question pour différentes raisons d'ordre politique, technique ou de doctrine.

Il nous paraît essentiel d'en assumer, dans une telle démarche patrimoniale, non seulement la réalité mais la critique dont ils font aujourd'hui éventuellement l'objet.³⁵ On ne peut raisonnablement repartir en effet sur une nouvelle étape du rapport du ministère avec le territoire sans assumer cette vision d'ensemble qui met en jeu : dispositifs institutionnels, méthodes, outils techniques et réglementaires et réalisations intimement mêlés.

3) Structurer l'ensemble consiste donc à en articuler les nombreux éléments en restituant leurs liaisons.

C'est restituer d'une certaine façon une sorte de « chaîne » *patrimoniale* qui fasse sens du point de vue de l'identité et de la mémoire du ministère (de l'élaboration des politiques publiques aux objets construits en passant par les savoir-faire, les traces graphiques et documentaires, les mémoires vivantes et singulières... etc.)

Il est vraisemblable que se dessine alors une conception originale de cet ensemble patrimonial, lié intimement à la spécificité et à la diversité des éléments qui le constituent, comme un outil complexe entre les mains de l'Etat en vue de la transformation et de la modernisation du territoire national.

Une des difficultés de l'exercice, sera probablement de s'approprier un patrimoine forgé par définition dans le passé alors que la représentation présente, actuelle, est largement modifiée sinon bousculée par rapport à ce passé.

³⁵ On peut penser à certaines méthodes imposées un temps de façon relativement techno-centriste aux collectivités, à certains outils de caractère trop technocratique et réducteurs de particularités locales, autant qu'à certains aménagements des centres urbains favorisant la voiture ou même à d'autres démarches susceptibles de révision à la lumière des enjeux actuels.

Toute entreprise de ré appropriation d'un patrimoine et d'une mémoire est appelée à rencontrer cette distorsion entre contenu du patrimoine et présent. La particularité pour l'Equipement du point de vue interne au ministère, réside sans doute dans le fait que c'est dans le moment même où il est nécessaire d'admettre de lourds changements qu'il est appelé à reconnaître comme un acquis intangible un patrimoine qui ne correspond plus à l'actualité dans la mesure où cette dernière en a modifié le rapport concret et quotidien avec le territoire.

Il ne faut certes pas se cacher cette difficulté. Mais encore une fois c'est la responsabilité sur le territoire national comme figure centrale de l'identité du ministère qui doit apparaître comme le fil et le ciment de la continuité.

PRÉCISIONS

1. La re-construction et la restitution de l'image patrimoniale globale du ministère ne constituent pas une étape préalable, indépendante de l'élaboration d'un programme d'action. Elles sont au contraire intimement liées à cette démarche d'élaboration ainsi qu'à la mise en œuvre de ce programme et lui seront associées dans le temps.

2. Notons en particulier que certains éléments repérés comme éléments de patrimoine (mémoire vivante, archives...etc.) ont la double caractéristique d'être à la fois patrimoine et outils pour restituer l'image globale qui fait défaut.

I. LES PRINCIPALES QUESTIONS QUI SE POSENT

1° L'enquête et le repérage des éléments du patrimoine

Comme il a été évoqué à diverses reprises, une étape d'investigation et d'exploration nous semble indispensable préalablement à la définition d'une politique de patrimoine. Cette étape devrait faire émerger des objets ou des démarches dont nous n'avons pas eu connaissance lors de notre enquête.

Certains de ces objets qui ne sont pas forcément considérés comme patrimoine devront bien-entendu être triés avant de les intégrer à leur place dans l'ensemble.

2° L'affichage d'une doctrine globale claire

Ce devra être la tâche prioritaire d'une structure ad hoc au sein du ministère, avec l'aide d'un comité scientifique, tous deux devant être constitués, comme on le verra plus loin.

3° La question de la conservation

1) la protection et la maintenance

A la différence de la majorité des objets ou des sites dont la conservation incombe à d'autres ministères, comme la Culture, la Défense, ou l'Industrie, qui représentent leurs activités et témoignent de leurs actions, l'immense majorité des grands ouvrages et des sites dans le champ de l'Équipement ont la particularité d'être encore « actifs », en fonctionnement. La valeur d'usage l'emporte très généralement à leur sujet sur tout autre considération culturelle ou symbolique tant aux yeux du public qu'à ceux des agents du ministère.

La question de la conservation pour ce qui les concerne se pose d'abord en termes de maintenance et en termes de réparation, de mise ou remise en état de fonctionnement plutôt qu'en termes de restauration ou beaucoup plus rarement.

C'est sans doute aussi une des raisons pour lesquelles, et on peut le comprendre compte tenu de ce sentiment de responsabilité active que nous avons évoqué, les préoccupations qui font l'objet de notre propos paraissent souvent très secondaires par rapport à la relation très immédiate et opérationnelle qui lie aujourd'hui encore les agents à ces objets.

Il ne s'agit pas moins comme on le verra, de devoir dans le cadre d'une éventuelle politique globale de patrimoine : les reconnaître, les inventorier, en reconnaître pour certains la valeur historique ou symbolique, éventuellement les protéger ou les restaurer.

2) la question du classement

Pour ce qui concerne la question du classement de certains objets, notons qu'au ministère de la culture, chargé de la question du patrimoine, il n'y a pas semble-t-il de définition gravée dans le marbre de ce qui est ou n'est pas patrimoine. Il y a une définition jurisprudentielle à travers les travaux des commissions :

- la Commission régionale de protection des sites (CRPS) au niveau régional,
- la Commission supérieure des monuments historiques (CSMH) au niveau central, qui statue sur le classement.

Une seule certitude : il n'y a pas de classement d'objets bâtis si l'architecte est vivant.

La tâche de l'inventaire est aujourd'hui dévolue au niveau régional. A priori, pour Wanda Diebolt, il n'y a pas de trous majeurs concernant les principaux objets bâtis remarquables, mais il peut y avoir des éléments de deuxième rang qui ont pu échapper. Elle suggère à ce propos de préconiser de sensibiliser les services déconcentrés de l'Équipement qui, à l'occasion saisiraient les DRAC.

4° La mise en valeur du patrimoine

La question d'un musée se pose-t-elle encore et se pose-t-elle dans les mêmes termes ? Les diverses études rencontrées ont évoqué la question d'un équipement important et central de représentation : on a parlé de musée, de « musée éclaté », d'« équipement de mémoire », de « lieu central de conservation et d'inventaire », de « musée des maquettes » ... Une des premières dispositions d'un programme d'action sera de répondre à cette question, de décider :

- si la réalisation d'un tel équipement notamment à Paris, est toujours d'actualité³⁶ ;
- s'il convient ou non de lui substituer d'autres concepts comme celui de centre de ressources et de diffusion, de Cité de l'Équipement ou d'hébergement d'une « exposition permanente sur les métiers » dans un site de culture scientifique comme la Cité des sciences³⁷.

Il reviendra aussi à ce programme d'action de décider :

- de la meilleure manière d'intégrer les initiatives existantes encore modestes comme celle de l'AMPE, des formes de l'aide à leur apporter ;
- des contenus et de la forme des expositions thématiques et régionales ;
- d'un programme de publications et d'actions d'incitation aux recherches.

³⁶ La question est posée explicitement lors d'une des réunions préalables à l'étude confiée à « Caryatide » ; cf : compte-rendu de la rencontre du 16 mai 2001.

³⁷ Etude « Caryatide »

II. LES RESSORTS ET LES RESSOURCES

1° Les archives

- Les archives ont un rôle essentiel à jouer à condition que l'on change le regard réducteur qu'on a souvent tendance à leur porter dans les services, savoir: ne plus les considérer comme simples mesures de conservation mais comme ressources et envisager leur utilisation comme éléments dynamiques et indispensables non seulement pour des recherches mais pour l'élaboration d'expositions, d'ouvrages, de communication...etc.

Bien que la « mission des archives », comme son réseau de correspondants ne semble pas, à l'heure actuelle « dimensionnée pour traiter la masse des informations disponibles »³⁸, son implication et celle de la cellule des archives du ministère sont indispensables dans l'entreprise d'élaboration d'une politique patrimoniale, tout comme le sont la recherche et l'exploitation des autres fonds d'archives publiques (ENPC, VNF et autres services) ou particuliers.

Il conviendra de reprendre les travaux déjà réalisées sur la question des archives, celle du Plan Urbain sur les archives de l'Urbanisme de 1988, en particulier.

2° La poursuite du recueil des témoignages oraux par le secrétariat du comité d'histoire

Une mission pour le recueil des témoignages oraux a été créée en juin 2006 au sein du secrétariat du comité d'histoire. Elle a pour objet le montage d'opérations de recueil de ces témoignages auprès de diverses catégories d'agents du ministère ainsi que le repérage à cette occasion, de documents qui auraient pu être constitués par ces agents. Ainsi une des préconisations que le présent rapport aurait inmanquablement été amené à formuler dans le cadre d'une politique du patrimoine, a-t-elle trouvé une réponse positive de façon anticipée.

3° L'exploitation des divers fonds de documents graphiques (plans) et iconographiques existants dans divers services :

- SIC, IGN, ENPC, VNF,
- photothèques existantes : LCPC, SETRA, Sécurité Routière...

4° Le recours aux différents centres de documentation, sites et banques de données existants :

- RESEAU URBAMET
- MERIMEE
- A.H.I.C.F
- ASCO-TP
-

5° La constitution de partenariats :

Des relations de coopération, basées sur l'établissement de conventions pourront être établies :

³⁸ Cf . note n°27 page 29

a) entre la Centrale et différents services extérieurs : Aviation civile, Phares, ...etc ;

b) entre le ministère et d'autres services publics : ministère de la culture ; autres services ministériels ;

c) avec des établissements publics (VNF, Villes Nouvelles, CNAM, IGN, Cité des Sciences), des sociétés comme : SNCF, RFF, Stés de BTP ..., ainsi qu 'avec des structures associatives (FNASCEE, ASCO-TP).

6° La valorisation et l'aide aux initiatives associatives ou particulières :
FNASCEE, AMPE, actions singulières.

III. PROPOSITIONS D' ACTIONS A COURT TERME

1° L'organisation interne :

Il est prioritaire et indispensable de désigner au sein du ministère une instance porteuse dotée d'une bonne visibilité, en phase avec sa hiérarchie et disposant d'une structure opérationnelle.

Quelques principes élémentaires guident les propositions suivantes :

a) Assurer à l'organisation et aux structures proposées un minimum d'autorité, de lisibilité et de reconnaissance : l'effort pour que la préoccupation du patrimoine soit reconnue et intégrée comme une mission nécessaire et légitime au sein du ministère, rencontrera sans doute encore un manque de conviction et devra être soutenu et déterminé.

b) Proposer cependant les solutions les plus simples possibles administrativement et les plus réalistes, notamment du point de vue financier.

c) Partir en conséquence de ce qui existe en imaginant des situations évolutives.

1) Une structure ad hoc pour concevoir et conduire la politique patrimoniale du ministère.

On a vu que de nombreuses unités du ministère intègrent, fût-ce de façon sectorielle et marginale, des préoccupations liées au patrimoine dans leurs activités. Elles le font, on l'a noté, en ordre dispersé, et le plus souvent sans concertation entre elles, ni même sans connaissance des autres initiatives. La politique du patrimoine, pour exister réellement au plan national, devra être pensée et impulsée à partir d'un organisme central dotée d'une réelle légitimité.

Le Comité d'histoire, au sein du Conseil Général des Ponts, dispose de cette légitimité. Il a été rappelé dans ce rapport que la question du patrimoine entraine dans ses compétences comme une composante majeure d'une politique de mémoire. **Il est par conséquent la structure actuelle la mieux à même d'assumer cette fonction.**

Il s'agira de saisir l'occasion de son actuelle phase de renaissance et de re-définition de ses modes de fonctionnement, pour le charger officiellement de l'action sur le patrimoine, quitte à modifier marginalement, s'il y a lieu, son architecture.

Deux points sont à considérer en effet à ce sujet : la nature du comité scientifique et la question de la structure opérationnelle.

2) La question du conseil scientifique

Composé de personnalités qualifiées, d'universitaires et de chercheurs, il aura pour vocation de veiller à la qualité scientifique du programme d'actions, - à ce titre il sera sollicité pour participer à son élaboration – ainsi qu'aux conditions de sa mise en œuvre.

Il ne manque pas de personnalités à l'intérieur du ministère, dans les milieux universitaires et de chercheurs (IHTP, CNAM...) et dans d'autres ministères comme la Culture qui sont, nous avons pu le vérifier, non seulement concernés par les dossiers proprement historiques liés à notre ministère, mais attachés à ce qu'il prenne enfin à bras le corps la question de son patrimoine. Mais il serait absurde de créer à côté du conseil scientifique du Comité d'histoire, actuellement en préfiguration, un second conseil dédié spécifiquement à la politique du patrimoine.

Il est tout à fait concevable en revanche de prévoir une composition du conseil scientifique du Comité d'histoire qui intègre des compétences liées aux diverses questions patrimoniales, ou de prévoir que ce dernier, en formation proprement « historique » s'adjoigne en tant que de besoin une ou deux personnalités ayant les dites compétences.

3) Un organe opérationnel : la mission du patrimoine

Son activité doit se développer en fonction des orientations définies par le comité d'histoire et le comité scientifique et sous l'autorité du premier. La mission pourra être mise sur pied avec des effectifs limités, susceptibles d'être augmentés en régime de croisière. A priori elle se composerait au départ:

- d'un responsable de la mission, de haut niveau, ayant dans toute la mesure du possible, une compétence de conservateur et une bonne connaissance du monde de l'aménagement et de son administration. ;
- d'un cadre administratif connaissant bien le ministère et compétent en matière de politique de communication ;
- d'un élément de secrétariat.

Au sein de quelle structure intégrer cette mission du patrimoine?

Les rédacteurs de ce rapport se prononcent pour un **hébergement au départ, au sein du secrétariat du Comité d'histoire**, cette équipe réduite étant néanmoins distincte de l'équipe du secrétariat.

Cette solution a pour elle la logique, et le pragmatisme, dès lors que l'action concernant le patrimoine s'inscrit dans une politique de la mémoire, dont le comité d'histoire constitue l'élément central. Elle permettra que se forment des liens opérationnels solides, même s'il n'est pas interdit de penser que le développement prévisible des activités liées au patrimoine conduirait à terme à l'autonomisation de la mission patrimoine.

Quoi qu'il en soit, dès le départ, des liens structurels devront unir la mission du patrimoine à deux structures déjà existantes : **la mission des archives et le SIC** (pour ses activités liées au patrimoine).

Les tâches considérables qui attendent la mission se divisent en trois grandes catégories;

- l'identification, le repérage, des éléments du patrimoine
- les modalités de conservation et de mobilisation de ces éléments
- les différentes actions d'études et de mise en valeur de ces éléments.

2° L'élaboration d'un programme d'action

1) Avec le Comité scientifique, il convient de définir sans tarder les grandes lignes ou si l'on veut **les principes « politiques » d'une démarche globale** et afficher pour l'extérieur, en particulier pour nos partenaires du ministère de la culture, cette « doctrine » du ministère vis à vis de son propre patrimoine ;

2) Il s'agira ensuite de procéder à l'élaboration d'un **programme d'action** avec une stratégie de mise en œuvre progressive, ce qui nécessitera sans doute **l'intervention d'une agence spécialisée compétente.**

Ce programme devra définir :

- les formes de l'animation générale de cette politique,
- les éléments et les étapes de sa mise en œuvre,
- la coordination du réseau des initiatives existantes et des divers partenariats.

Il incorporera et mettra à profit toutes les volontés qui se présentent déjà, ayant vocation à les fédérer et éventuellement à les aider à se développer pour prendre leur place dans l'ensemble d'une démarche d'ensemble cohérente.

On a vu que plusieurs démarches de réflexion et plusieurs documents ont, à un titre ou un autre, présenté un ensemble plus ou moins précis de propositions :

- étude sur les ouvrages d'art de 1995,
- étude de la DAU de 1996 sur la mémoire de l'urbanisme,
- étude confiée à l'agence Caryatide en 2001,
- rapport Diebolt/de St-Martin sur le projet de musée de Vatan,
- étude sur le patrimoine de l'aviation civile,
- étude sur l'héritage des phares.

Il s'est sans doute agi à chaque fois de propositions d'action partielles et sectorielles, mais riches d'indications sur les sources et les outils nécessaires pour mener à bien ces actions **et il devra bien-entendu être tenu compte de toutes ces propositions lors de l'élaboration d'une politique globale de patrimoine.**

3° L'enquête complémentaire :

Une tâche préalable à inscrire au cahier des charges de cette commande consiste à lancer le plus vite possible l'investigation sur l'existant dont il a été fait mention, plus poussée que celle à laquelle nous avons pu procéder.

Il s'agit :

- d'inventorier systématiquement les fonds d'archives écrites, iconographiques, audio-visuelles et orales existantes ;
- de mettre à jour les initiatives dispersées de toutes natures qui représentent à des titres divers des contributions singulières à la mise en œuvre d'une telle politique. Aussi ce travail d'enquête et d'inventaire devra-t-il viser non seulement

les directions et les services, en particulier les agents en activité ou retraités³⁹, mais aussi des lieux extérieurs au ministère, comme les lieux universitaires ou de recherche (IHTP, CELAC)⁴⁰, des écomusées...etc.

4° Mobiliser sur le sujet à l'intérieur du ministère

- les agents et leurs structures associatives ainsi que les corps. En premier lieu le corps des Ponts auquel il revient historiquement une responsabilité majeure, mais bien-entendu tous les autres corps impliqués depuis des décennies dans l'aventure de l'aménagement et de la gestion du territoire.

5° mobiliser et organiser les réseaux de relais

En particulier renforcer et mobiliser sur cette question le réseau des correspondants du **SIC**, ou structurer des réseaux de correspondants internes au ministère existant sur le mode associatif (FNASCEE par exemple)

6° mettre en place les premiers partenariats: en particulier avec le ministère de la culture, et avec des services du ministère (Aviation civile, Phares,) ou des établissements comme VNF...

7° Prévoir des moyens financiers

- Définir un budget adéquat et des moyens minimum en personnel, au moins pour lui permettre de **démarrer de façon visible et non confidentielle** – ce point nous paraît essentiel.

³⁹ Comme le préconisait à juste titre le rapport de « Caryatide ».

⁴⁰ IHTP : Institut d'Histoire du Temps Présent

CILAC : Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel.

EN CONCLUSION

Nous avons tenté au long de ce travail, d'explorer tous les aspects de la question du patrimoine telle qu'elle se pose à notre ministère. Nous avons cherché à en évoquer le contenu, ses particularités et sa dispersion, ainsi que les raisons, de la difficulté persistante d'y prêter une attention suffisante en dépit de maintes occurrences sans véritables suites.

Au terme de cette réflexion, une conclusion s'impose à nous : alors que la question patrimoniale occupe aujourd'hui la place de plus en plus importante qui est la sienne dans les représentations et les attentes de nos concitoyens et dans la politique du gouvernement comme on l'a signalé ; alors que d'autres ministères lui consacrent dans le champ de leurs attributions les efforts et les moyens que l'on sait ; alors, enfin, que de grandes firmes industrielles comme les constructeurs automobiles en France et à l'étranger consacrent à leurs propres patrimoines des musées et des centres médiatiques contemporains aux moyens importants et s'occupent même de restituer l'histoire de l'ingénierie française dans leur domaine, on peut difficilement imaginer que notre institution y demeure indifférente.

Une occasion unique se présente aujourd'hui pour le ministère, et précisément en raison des difficultés qu'il traverse et des interrogations qui sont les siennes, de considérer la question comme une question première. Cela précisément dans la mesure où, quelles que soient les modalités de la « re-fondation » envisagée et inévitable, celle-ci s'articule essentiellement autour de la recomposition de son rapport au territoire, ce lien indéfectible qui est le socle de son identité passée et future. Or, avons-nous tenté de montrer, c'est précisément ce lien, à la fois physique et symbolique avec le territoire à toutes les échelles, que concrétise, à travers toutes ses composantes, ce vaste ensemble qui constitue son patrimoine. Peut-on concevoir qu'une re-fondation fondée sur le rapport au territoire puisse éviter aujourd'hui d'inscrire comme élément constituant de cette démarche, **la reconnaissance de ce patrimoine** qui constitue le visible et la mémoire de ce rapport ?

Rappelons-le : les différentes tentatives successives pour suggérer une politique d'ensemble cohérente et recommander des éléments d'une telle politique de la part du niveau central, ont plus ou moins fini pour l'essentiel dans les tiroirs amnésiques du ministère. Si tel devait être également le sort du présent travail et si l'occasion présente d'un sursaut n'est pas saisie, on peut craindre que cette tendance à faire émerger plus ou moins régulièrement des tentatives pour aborder la question sans jamais aller au delà, ne se prolonge encore longtemps.

Considérons ce rapport comme une contribution à l'effort indispensable de mobilisation auquel seules une vraie prise de conscience et une volonté politique affirmée peuvent donner suite et sens.

ANNEXES

A. ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Le Patrimoine (historique et culturel de l'Aviation civile ; conserver pour transmettre ; analyse et propositions

Pierre LAUROUA, METLTM-DGAC, Rapport de mission, mars 2003, 60 p.

- Le Patrimoine : culture et lien social

Patrice BEGHAIN, Coll. La bibliothèque du citoyen
Paris, Presses de Sciences-Po, 1998, 116 p.

.

- Patrimoine et modernité

Sous la dir.de **D. POULOT**, Coll. Chemins de la mémoire
Paris , l'Harmattan, 1998

- La Notion de patrimoine

J.-P. BABELON; A.CHASTEL, Coll. "Opinion"
Paris, Ed. Liana Lévy, janv. 1995, 144 p.+ doc. ill.

- Un Musée retrouvé ; Le Musée des Travaux Publics 1939 - 1955

Bertrand LEMOINE et Jean MESQUI,
Paris, MELTM, mars 1991, 158p., ill., phot.

- Le Projet de création du musée du patrimoine de l'Équipement porté par la FNASCEE

Wanda DIEBOLT, P.-Y. DONJON de SAINT-MARTIN,
Rapport n° 2004 – 0190 – 01, ; 7p. + ann.
METATM – CGPC

- Un Projet autour du patrimoine au sein de « la politique de la mémoire »

D. DESCHAMPS, (CARYATIDE)
Pré - rapport, 14 p.+ 3p. ann., déc. 2001
METL – CGPC- comité d'histoire

- Faisabilité d'une politique de valorisation de la mémoire de l'urbanisme

Atelier d'urbanisme de l'agglomération de Tours
MELTM – DAU –CDU, août 1996, 65p. + ann., phot., ill.-

- La valorisation des fonds anciens et des collections spécialisées en marge des ministères – Etude de faisabilité : limites et perspectives

Laureline URBAIN, mémoire de stage, 2005-2006 ; sous la dir. De Martine MARTIN ; respons. De stage :Brigitte SANEGRE.

Les archives écrites et l'histoire de l'urbanisme

Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme – Secrétariat Permanent du Plan Urbain ;

Association pour le développement de l'histoires de l'urbanisme ; 1988 ; contributions de 13 chercheurs.

- Rapport d'information fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur la mission de contrôle sur l'action en matière de patrimoine

Y.GAILLARD, sénateur

Paris, Sénat, N°378 session extraordinaire de 2001-2002, 294 p.+ annexes

-Patrimoine fluvial ; canaux et rivières navigables

Pierre PINON, Pascal LEMAITRE,

Voies Navigables de France

Paris, Editions Scala, 2005 ; 255 p., phot.,cartes.

- Ponts de Haute Loire

Jean CHEVALIER

Ed : Phil'Print ; Conseil Général de Haute Loire ; 687 p ; phot, illustr.

- l'Ingénieur artiste

Antoine Picon ; Michel Yvon

Presses de l'E.N.P.C

-L'héritage des phares

Vincent GUIGUENO

ENTP / LATTS

METL, janv.2002, 32 p., dactyl., phot.

-Ouvrages d'art remarquables et leur sites : Etude des modalités d'une politique de protection et de mise en valeur des Ouvrages d'Art remarquables et de leurs sites

Publication du rapport du groupe de travail présidé par Monsieur **Jean PERA** (IGPC) ; Rapporteur **Anne FORTIER -KRIEGEL** (CGPC)

CGPC-DAU-DR; MELTT, Editions Villes et Territoires, Arche de la Défense; mai 1995, 54 p.

Recueil de témoignages oraux :

- La Bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales

sous la dir.de **Danièle VOLDMAN**

Les cahiers de l'IHTP ; cahier n° 21, nov. 92, 162 p.

CNRS

Avec l'appui du MELT ; DRAST

- L'historien, l'archiviste et le magnétophone ; de la constitution de la source orale à son exploitation

Florence.DESCAMPS

Comité pour l'histoire économique et financière de la France ; coll. Sources

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Paris, 864 p., 2001.

-Pour un programme de collecte d'archives orales: le personnel de la SNCF et son entreprise, 1937-2002

Revue d'histoire des chemins de fer (revue de l'AHICF)

N°31, automne 2004, dossier pp. 3-76

B. PERSONNALITES CONTACTEES

Michel GRIFFON : responsable du CDU

25/10/05

Pierre MAYET : Ancien Vice-Président du CGPC, à l'origine du comité d'histoire

05/12/05

Hubert ROUX : ancien Secrétaire Général du CGPC

12/12/05

Luc CROZIER: ancien chef du bureau M14 à la DAFAG

19/12/05

Isabelle VAULONT ancienne secrétaire –déléguée et fondatrice du CH

19/12/05

André GUILLERME Professeur au CNAM

17/01/06

Bertrand LEMOINE directeur de recherche. au CNRS

01/02/06

Wanda DIEBOLT Inspecteur Général de l'Equipement

06/02/06

Pierre LAUROUA Chargé de mission auprès de l'IGAC

07/02/06

Richard BEAUDEMONT : consultant senior, agence Caryatide

01/03/06

Françoise LEMAIRE : Conservatrice, chef de la Mission archives MTETM

06/03/06

Pierre CHANTEREAU : secrétaire général du CGPC ; secrétaire du comité d'histoire

08/03/06

Anne FORTIER-KRIEGEL: CGPC

13/03/06

Jean-Pierre DUPORT : Préfet, Conseiller d'Etat

13/03/06

Isabelle BALSAMO : sous-directrice de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, Direction de l'architecture et du Patrimoine, Ministère de la Culture.

14/03/06

Michel JUFFE: Conseiller du Vice-Président du CGPC

22/03/06

Nicolas BASSELIER: Préfet, adjoint au SGA du ministère de la Défense

28/03/06

Jean FREBAULT : CGPC, Président de la 5^{ème} Section

28/03/06

Brigitte DRUENNE-PRISSETTE et l'équipe du S.I.C

29/03/06

Michel-Régis TALON: AC, Adjoint à la directrice de la DAJIL

29/03/06

Vincent GUIGUENO: IPC; chercheur au LATTS

04/04/06

Marie-Noëlle POLINO : Secrétaire générale de l'AHICF

19/04/06

Christian PATTYN : Vice-président du comité d'histoire du ministère de la culture

02/05/06

Pierre MARCOLINI : Anc. président de la FNASCEE, président de l'AMPE

Joëlle GAU Présidente de la FNASCEE.

24/05/06

Jean MESQUI : IPC, Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes, (ASF A) , délégué général.

28/06/06

Michèle PERRUCHE : Chargée de la Communication, Direction Générale des Routes.

04/07/06

Michael TORIEL : Chargé de mission, Direction Générale des Routes.

04/07/06

Personnalités contactées par téléphone :

Christian CHOQUET : Centre d'étude des Tunnels (CETU),centrale d'inspection.

Hélène AVEL : Chef du centre technique des ouvrages d'art, SETRA

Jacques NOISETTE : VNF, direction de Toulouse

Jean GADENNE : Directeur de la communication et du Développement, VNF, Béthune.

Note à l'attention de
Monsieur le Vice-président du CGPC

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



Conseil général
des Ponts
et Chaussées
Comité d'Histoire

La Défense, le 3 octobre 2005

objet : Préfiguration de l'action du comité d'histoire de l'équipement, des transports et du logement, pour la conservation du patrimoine et le recueil des témoignages oraux.

L'arrêté du 9 mai 1995, portant création d'un comité d'histoire de l'équipement, des transports et du logement, dispose à l'article 2 que ce dernier, outre ses missions concernant l'histoire des administrations concernées et de leurs politiques, « assiste les ministres...dans la définition des objectifs, des méthodes et des moyens des activités d'études, de conservation, d'enrichissement et de mise en valeur du patrimoine dont ils ont la garde ».

Depuis sa création, le comité d'histoire de l'équipement, des transports et du logement s'est déjà penché sur les questions touchant à cet aspect particulier de ses missions. Il a notamment piloté en 2001 une étude menée par la société Caryatide sur « *Un Projet autour du patrimoine au sein de la politique de mémoire du ministère* ». Les préconisations de cette étude n'ont pas été mises en oeuvre, alors même qu'un certain nombre de ses conclusions se retrouvent dans le rapport du CGPC n° 2004-0190-01 établi par M. Pierre-Yves DONJON de S-MARTIN et Mme Wanda DIEBOLT sur « *le projet de création du musée du patrimoine de l'Équipement porté par la FNASCEE* ».

Par ailleurs, le comité d'histoire a vocation à recueillir les témoignages oraux d'agents de tous grades et de toutes fonctions. Ces témoignages représentent une part importante de la mémoire des politiques et des cultures du ministère. Or il n'a pas été accordé jusqu'à présent à cette discipline particulière au sein de ce dernier l'importance qu'elle mérite.

Enfin il est à signaler que dans le domaine de l'Aviation Civile, une mission a été conduite en 2002 par Pierre LAUROUA, à la demande de la DGAC, pour faire des propositions – rapport de mars 2003 – relatives à la conservation du patrimoine historique et culturel de l'aviation civile. Ce travail a débouché en 2004 sur la mise en place de la Commission mémoire de l'aviation civile, présidée par le chef de l'IGACEM, M. LAUROUA étant chargé à cette époque de la mission histoire et patrimoine au sein de cette inspection.

Il me semble donc utile de reprendre l'ensemble des réflexions entreprises sur le sujet du patrimoine et de la mémoire au sein du ministère, de les synthétiser et de les compléter, pour aboutir à de nouvelles propositions d'action réalistes à la lumière des conditions actuelles, notamment de la réorganisation de ses structures, et de la relance de la politique du patrimoine au niveau national.

M. Alain BILLON, secrétaire-délégué du comité d'histoire, est prêt à se voir confier cette mission à laquelle M. Gilbert SMADJA, chargé de mission à la 5^{ème} section, pourrait apporter son concours.



Le Secrétaire Général,
Secrétaire du Comité d'Histoire

Copie :

- Mireille SEGRETAIN-MAUREL
- BRD

Secrétariat général
Bureau
Rapports
et Documentation
TOUR PASCAL B
92055 LA DÉFENSE CÉDEX
Tél. : 01 40 81 68 12/ 45